

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:
CANADA ET ETATS-UNIS.....\$3.00
UNION POSTALE.....\$6.00

Edition Hebdomadaire:
CANADA.....\$1.00
ETATS-UNIS.....\$1.50
UNION POSTALE.....\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction, Administration:
711, RUE ST-JACQUES
MONTREAL

TELEPHONES:
REDACON: Main 7460
ADMINISTRATION: Main 7468

M. CLIFFORD SIFTON

M. Sifton est un personnage fort discuté, mais on ne saurait contester que c'est une force—une force d'une singulière énergie et qui sait où elle va. On l'a constaté une fois de plus hier soir.

L'ancien ministre n'a rien de l'orateur classique et son horizon est assez peu élevé. Il ne semble pas avoir perdu grand temps à regarder les étoiles; mais, dans le domaine des faits et des chiffres, il se meut avec une grande aisance.

Du point de vue économique pur, il a probablement fait, contre la convention Taft-Fielding, l'argument le plus fort, le plus solidement nourri que l'on ait encore produit.

A l'entendre, à constater sa maîtrise de la statistique et de la géographie canadienne, on comprend que les hommes d'affaires qui veulent avant tout faire échec au projet Fielding aient tenu à capter cette force.

On comprend que certains politiciens, qui ne voient dans les grands succès électoraux qu'une opération commerciale habilement menée, aient cherché à trouver, dans cet homme d'affaires rompu à toutes les tactiques, le stratège assuré du lendemain.

On devine que d'autres, qui le font d'autant plus grand qu'il les a maintes fois vaincus, entretiennent déjà l'espoir de le substituer à M. Borden, trop idéaliste, à M. Foster trop usé.

Mais on risque de se tromper étrangement sur sa réelle puissance. Quand on l'entend, quand on le voit jouer avec les chiffres, et grouper les arguments, on songe d'abord à sa force.

Mais les causes de faiblesse sont toutes proches; elles sont énormes, et il faudrait être aveugle pour ne pas les voir.

Nous ne parlerons pas des souvenirs de sa vie administrative, des critiques virulentes dont il a été l'objet et qu'on saura bien réveiller à l'heure convenable. Mais, sur le terrain même où ses amis et lui se posent, sur le terrain de l'unité canadienne, quelques-uns des plus forts arguments invoqués par ses compagnons d'armes l'atteignent en pleine figure.

M. Casgrain jetait, hier soir, un cri d'alarme. Il disait: Oh! je ne crains pas que dans l'Ontario, ou dans le Québec, je ne crains pas que dans les vieilles provinces de l'Est, des relations plus fréquentes avec les Etats-Unis puissent créer une situation politique vraiment dangereuse. Notre longue hérité canadienne nous protège! Mais, dans l'Alberta et la Saskatchewan, où le tiers seul de la population est d'origine britannique, un second tiers d'origine américaine, tandis que le troisième provient de l'Europe continentale, qui peut dire que le danger est chose illusoire? qui peut dire que, si nous acceptons une politique de rapprochement commercial avec les Etats-Unis, le résultat définitif ne sera pas la rupture de la Confédération et l'annexion, à la république voisine, de nos immenses domaines de l'Ouest?

M. Casgrain touchait du doigt l'un des problèmes les plus angoissants qui puissent se poser devant l'esprit d'un patriote canadien. Mais s'il existe, à l'Ouest du Lac Supérieur, un état de choses qui éveille à ce point l'attention des penseurs, si l'on a accentué les difficultés qui créaient déjà les conditions géographiques de notre pays, en jetant dans l'Ouest une population qui n'a rien de commun avec les grandes provinces de l'Est et qui risque de trouver dans les immigrants américains ses chefs naturels, à qui la faute sinon à M. Clifford Sifton?

Quel fut le grand inspirateur de cette politique, qui paraît presque l'effrayant aujourd'hui, sinon l'ex-ministre de l'Intérieur du cabinet Laurier?

Mais il y a plus. Il n'est au pouvoir de personne de modifier radicalement les conditions géographiques qui font que chacune des sections du Canada est en relations plus intimes avec la section correspondante des Etats-Unis qu'avec les autres parties de notre pays; et l'on ne pourra jamais complètement empêcher que ces conditions géographiques commandent des relations économiques plus ou moins considérables.

Mais il est un moyen de contrarier, dans une certaine mesure, la puissance dissolvante des conditions géographiques: c'est, comme le disait M. Casgrain, de créer dans ce pays un sentiment national profond; c'est d'assurer aux éléments constitutifs de la nation leur pleine mesure de liberté; c'est de respecter les conditions essentielles du pacte ou naquit la nation canadienne.

Ces perspectives qu'évoquaient éloquentement M. Casgrain et le professeur Leacock, dépassent les horizons de M. Sifton.

Il y a quelques jours un autre économiste, grand adversaire de la réciprocité, M. J. Ellis Barker, nous disait: Je suis Anglais et protestant, mais si j'habitais votre pays, je m'efforcerais de favoriser par tous les moyens possibles le progrès de la race et de la langue française, car il constitue l'obstacle naturel le plus fort à toute poussée annexionniste. Et il me semble que ce devrait être là l'une des idées maîtresses de tous ceux, à quelque race qu'ils appartiennent, qui veulent le maintien de l'unité et de l'indépendance canadiennes.

Cette vue de simple bon sens, qui fut celle de John Henry Pope, l'ancien ministre des Chemins de fer, M. Sifton n'a jamais pu s'y élever.

Au contraire, il a tout fait pour créer à la minorité ethnique et religieuse dans ce pays la situation la plus difficile, particulièrement dans ces territoires de l'Ouest où l'élément français et catholique eut été le plus ferme rempart de l'unité canadienne.

Il est possible en définitive que des relations commerciales plus fréquentes avec les Etats-Unis entraînent, du point de vue de l'unité canadienne, certains dangers, mais ils ne sauraient égaler celui de la néfaste politique d'immigration à outrance et de sectarisme dont M. Sifton fut le principal initiateur.

L'ancien ministre, encore que sa culture générale paraisse se résumer à une abondante documentation, est certainement l'un des cerveaux les plus puissants de la Chambre des Communes. Il est servi par une longue expérience des hommes et des choses.

Mais l'on peut se demander si, tout compte fait, il apportera à ses alliés éventuels un réel surcroît de force.

C'est purement une intelligence et une habileté, remarquables l'une et l'autre, mais qui trahissent après elles, à la fois, une réputation administrative déclinée par ceux-là mêmes qui l'entourent aujourd'hui et la rancœur de centaines de milliers d'électeurs qui voient dans M. Sifton l'incarnation du sectarisme froid, tenace et aux trois-quarts triomphant.

Le poids est lourd... D'autant que jamais l'ancien ministre n'a fait appel aux sentiments généraux; jamais il n'a eu de ces gestes qui élèvent l'âme ou découvrent de vastes horizons.

M. Sifton sait compter et manoeuvrer; il paraît incapable de remuer les cœurs ou de susciter dans les intelligences de hautes et fécondes pensées.

Ce peut être assez pour achever la défaite d'un gouvernement qui meurt de ses fautes, de la désillusion de ses plus fermes amis; ce peut être assez pour grouper des intérêts et les mener à l'assaut, pour mettre en relief, avec une brutale énergie, les faiblesses d'un projet de tarif; c'est loin d'être assez pour élever le piédestal où se dressent, dans l'admiration des foules, les vrais hommes d'Etat et les grands patriotes.

OMER HEROUX.

Les élections générales à très bref délai

Ottawa, Ont., 21 mars. — L'opposition semble, ce matin, croire de plus en plus à la possibilité d'élections générales d'ici à bref délai.

La session se clôturait dans une couple de semaines, par la dissolution du parlement, et les élections auraient lieu dès les premiers jours de mai.

Il est certain que Sir Wilfrid Laurier y pense sérieusement et qu'il voit dans un appel au peuple, à brève échéance, le meilleur moyen de dénouer la situation actuelle. Seulement la question du renouveau et de la redistribution des sièges est le gros obstacle qui s'oppose à ce mouvement.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, croit davantage à la possibilité de la dissolution prochaine des Chambres, et certains mêmes affirment que le "Great Northern" et James J. Hill seraient les principaux soutiens à la cause électorale ministérielle.

Nous donnons cette rumeur pour ce qu'elle vaut.

BILLET DU SOIR

L'EAU

Voici revenue l'heureuse saison où fillettes et garçons mettent les pieds dans l'eau. Mystérieux traits des flaque et des rigoles! L'onde limpide ou trouble exerce sur la jeunesse une influence indicible, qu'elle s'étende en mer canotable ou se contienne en une cavité grande comme un petit plat. Le plaisir de flotter sur une masse liquide s'explique; la volupté de mouiller ses bottines dans un trou minuscule échappe à l'entendement humain.

J'ai vu, de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu, un enfant planté, plus immobile qu'un dieu Terme, dans une flaque fangeuse, recueilli, les yeux au sol, comme attendant quelque chose de surnaturel. Le miracle accompli, il s'en retirait triomphant. L'eau souple ayant atteint ses bas, les pieds et l'âme assouvis, il courut faire constater le prodige par ses camarades!

L'eau subjugue. Puisque les enfants, qui ne résistent pas aux sollicitations, l'écourent et la subissent, c'est qu'elle recèle des charmes inconnus, qu'on sent, mais qu'on ne définit pas. Si je voulais me suicider, il me semble que je me jetterais dans un puits.

L'eau possède des vertus magiques. Vers le soir, elle prend feu sans brûler. Même noire, elle ne saut pas la lymère qu'elle réfléchit. Plus elle est boueuse, mieux elle mire la beauté du jour.

L'eau appelle comme des yeux, avec plus de force et de plus loin. Elle frémit sans cesse imperceptiblement. Elle a des rides, étant vieille comme le monde et pourtant toujours jeune. Qu'elle traîne les rues ou roule amplement dans les fleuves, les hommes la regardent passer, marchent dedans, et les petits la prennent dans leurs mains. On ne sait quel pouvoir sympathique est en elle.

Les enfants doivent obéir à quel que attirance secrète; leur penchant aux choses défendues ne saurait seul expliquer cet amour du barbotage. Ils sont esclaves d'une loi inébranlable et douce; à moins que, déjà rusés, ils se mouillent les pieds simplement pour prendre le rhume et manquer la classe.

Après tout, c'est possible...

ALBERT LOZEAU.

Les histoires de la "Patrie"

Voici que la Patrie recommence ses histoires. Elle a reçu, raconte-t-elle samedi, la lettre suivante:

"Bouchette, 9 mars 1911.
"A Monsieur le Rédacteur de la "Patrie",
"Montreal.

"Monsieur,
"Ma grand-mère, née Mary Fitzpatrick, une centenaire d'Ecosse, affirmait et atteste qu'elle se rappelle fort bien les troubles de 37-38 et qu'il y eut de ses voisins de Chateauguay qui ont été incarcérés dans la prison "dont vous parlez."

"Elle se rappelle aussi d'avoir été témoin de l'exécution d'un nommé "Doncett", sur le Champ de Mars, où "étaient les prisonniers de 37-38, pour "le meurtre de sa femme. ...
"Bien à vous,
"WM. G. McCUMBER."

Nous aurions mauvaise grâce à nier que Mme Mary Fitzpatrick, "centenaire d'Ecosse" (ne serait-elle pas plutôt irlandaise?) se rappelle les troubles de 37-38, quand elle l'affirme et l'atteste.

Quand au second paragraphe, je ne sais si le correspondant de la Patrie continue à rapporter l'affirmation et l'attestation de sa grand-mère, mais il faut bien avouer qu'il y a erreur. Le démentir est la chose la plus facile du monde.

Le correspondant de la Patrie ainsi que le "Rédacteur" à qui il s'adresse ne seront pas peu surpris d'apprendre qu'on n'a pendu personne à Montréal, en 1837. Il y a bien eu cette année-là dix condamnations à mort, soit pour vol ou escroquerie, soit pour cambriolage, mais pas un des coupables ne fut pendu—et c'est tant pis pour la Patrie.

En 1838, à part les Patriotes qui ne sont pas en cause ici, trois hommes, convaincus de vol, ont été condamnés à mort. Deux d'entre eux ont été exécutés et le troisième a été gracié.

Quant à l'assassin de la Patrie... nous voulons dire Doncett (sic), personne de ce nom n'a été condamné à mort à cette époque-là. Cependant, en 1839, on a pendu à Montréal un meurtrier nommé Adolphus Dewey, qui avait tué sa femme. C'est peut-être lui que le centenaire d'Ecosse de la Patrie vit mourir. Il y aurait simple erreur de nom et de date, et nous comprenons pourquoi la Patrie assure que cette lettre "en dit long" et que c'est "une leçon d'histoire."

De cette façon-là, les lecteurs de la Patrie iront à la même école que les rédacteurs, et ils seront contents les uns des autres.

Vous voudrez bien, quelque pénible que cela puisse être pour vous, lire encore ce paragraphe de la Patrie. Il est typique et accuse la manière d'un historien né:

"Mme Fitzpatrick dit qu'elle a été témoin d'une exécution sur le Champ de Mars. Or, plusieurs historiens nous disent qu'elle avaient lieu à la nouvelle prison du pied du couvent. C'est donc la preuve que, de même que "grand nombre de prisonniers ont passé par la vieille prison après la construction de la nouvelle, de même les exécutions ont continué sur le Champ de Mars pendant un certain temps."

C'est clair et péremptoire. Plusieurs historiens disent une chose, mais un centenaire en dit une autre. C'est donc la preuve qu'il y a deux versions vraies. Pourvu qu'il ne se rencontre pas deux centénaires qui "affirment et attestent" avoir assisté, en des endroits différents, à un même événement! Ce serait la mort du système de la Patrie et ce serait bien regrettable, parce que le système est commode pour écrire des histoires.

Et le confrère ajoute avec une assurance qui ne craint pas le démenti:

"En histoire, la preuve d'un fait n'exclut pas nécessairement l'existence d'un autre fait..."

O, pas nécessairement... Il est même des cas, nous assure-t-on, où l'absence d'un fait exclurait nécessairement l'existence d'un autre fait.

On a prétendu que nous avions entrepris une campagne de personnalités. C'était nous faire injure. Nous ne nous intéressons pas du tout, par exemple, à la personne du monsieur qui ne signe ses articles de journal que sur le papier timbré qu'il nous fait servir comme suprême argument d'une polémique où son nom n'a jamais figuré.

Celui qui se croit visé personnellement, dans un cas comme celui-là, nous fait injure et se flatte beaucoup.

C'est au système que nous en voulons. Nous croyons de notre devoir d'empêcher qu'on discute dans les journaux une question d'histoire sans même se donner la peine d'ouvrir un livre; qu'on s'appuie sur le témoignage d'un vieux humoriste, témoin d'un événement qui se passa deux ans avant sa naissance, ou sur la foi d'une lettre, dont on ne prend pas le temps de vérifier les avancés, pour donner comme des faits irréfutables des fantaisies ou des plaisanteries.

Il faut que l'on sache qu'un point d'histoire ne se discute ni ne s'établit comme la "théorie" d'un "populaire limier", sur le vol d'une vache ou le pillage d'un magasin d'épicerie.

LEON LORRAIN.

Belle Cruauté

Un malheureux cultivateur du nom de Hormidas Trépanier est accusé d'avoir tué une femme nommée Plouffe et subit actuellement son procès aux Trois-Rivières. La "Presse" d'hier publiait la note suivante, en dernière page:

"M. Denis Trépanier, frère d'Hormidas et Mlle Bella, sa sœur, et Maria Trépanier, sa fille, sont partis, vendredi soir, pour (ici, en toutes lettres, d'indication précise du village américain où se sont réfugiés les parents de Trépanier.)

De cette façon, la curiosité morbide de la foule saura les suivre jusqu'au ciel des Etats-Unis et ils ne pourront échapper à la sanglante éclaboussure.

C'est d'une belle cruauté — ou d'une insupportable étourderie.

Sur le Pont d'Avignon...

Godfroy a pour que Gaspard ne prenne son siège au Conseil Législatif.

Clifford Sifton a été reçu "chaudement" par les étudiants du McGill.

Ils ont même brûlé sa voiture. Comme début, c'est un peu vil!

L'amendement L. A. Lapointe a eu le don de plaire singulièrement à MM. Gouin et Langlois. Dont acte!

M. Sifton ne voyagera plus qu'en auto, comme Sir Lomer Gouin et armé d'un... revolver.

Gustave Boyer est-il plus vétérinaire que major ou plus major que vétérinaire?

On ignore. On croit qu'il est plus "bluffeur" que vétérinaire et major.

Ça sent les élections prochaines: les ministres et les députés font du zèle.

Concordia prend diablement son temps pour nettoyer les trottoirs. Qu'en pensent les contrôleurs?

A l'Aveuglette

Après avoir dépensé énormément d'argent pour obtenir, en somme, un assez maigre résultat, Sir Lomer Gouin est obligé, une fois de plus, d'accepter le programme nationaliste pour ce qui concerne ses Ecoles Techniques: "chaque fois qu'il sera prouvé que des successales peuvent être établies avec succès dans n'importe quelle autre ville dont la population est de quelque importance, le gouvernement de Québec n'hésitera pas à le faire", vient de déclarer Sir Lomer Gouin.

Comme d'habitude, après avoir longtemps marché à l'aveuglette, avoir dépensé sans compter l'argent du peuple, Sir Lomer Gouin s'amende et accepte les méthodes que nous préconisons déjà depuis longtemps.

Que n'a-t-il agi pour la fondation de ses écoles techniques comme il l'a fait avant de créer une école forestière?

On se rappelle que le département des Terres et Forêts envoya d'abord aux Etats-Unis puis en Europe, quelques élèves qui sont allés à l'étranger étudier sur place la question forestière et la solution des difficiles problèmes qui s'y rattachent.

A leur retour, le cabinet provincial n'a créé pas immédiatement une école monumentale. On se contenta de permettre à ces élèves de vérifier dans notre province l'efficacité des méthodes apprises et rapportées de l'étranger.

Ce n'est qu'après avoir fait en pleine forêt canadienne, des expériences multiples qu'il fut permis à M. Piché, par exemple, de prendre la direction d'une école forestière à Québec et de donner des cours aussi utiles qu'intéressants.

Le gouvernement n'a pas, à cette fin, fait construire par des entrepreneurs, une école-château sur la plus jolie rue de la vieille capitale, sur la rue la plus aristocratique de Québec. Non!

Avec raison, il a utilisé ce qu'il avait à sa disposition, quelques salles, de l'Université Laval, un mobilier "plein, un local bien éclairé, mais sobre.

Sans réserve, nous l'avons chaudement félicité et sur son initiative, et sur le choix de ses professeurs et sur la côté financier et pratique de l'entreprise.

Pour quelles raisons n'a-t-il pas procédé de la même façon quand il s'est agi de créer ses écoles techniques?

Nous assistons, actuellement, à cette pénible comédie qui a pour tombée de rideau, le prologue de la pièce.

En effet, maintenant que l'école dispense de la rue Sherbrooke est presque terminée, Sir Lomer Gouin pense qu'en effet les nationalistes avaient raison et qu'il va falloir atténuer le peuple par toute la province en créant des successales de ses écoles techniques dans tous les centres de quelque importance.

Après avoir dépensé des sommes relativement énormes, il croit le moment venu de faire voyager aux Etats-Unis et en Europe la Commission dite des Ecoles techniques afin de permettre à ces messieurs de se documenter.

C'est bien le temps, vraiment! Sans compter que dans la formation de cette Commission, Sir Lomer Gouin s'est de beaucoup plus occupé de faire plaisir à certains politiciens qu'à travailler au succès rapide et certain de l'oeuvre entreprise si incoûtablement.

En face d'un voyage d'études sérieuses et compliquées, de la difficulté, pour un financier, de couvrir des professeurs et des docteurs en science appliquée, M. Gaspard DesRues, président de la Commission technique de Montréal, éprouve, dit-on, certains scrupules, une certaine gêne facile à concevoir.

Aussi, aimerait-il un siège moelleux au Conseil Législatif en échange de la démission qu'il offre actuellement au gouvernement de Québec.

Cette démission de M. Gaspard DesRues sera-t-elle acceptée? C'est assez probable.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement qui dirige Sir Lomer paraît avoir ceci de commun avec l'écrivain: qu'il régit et marche à reculons plus souvent qu'autrement!...

TANCREDE MARSEL.

LA QUESTION DES TRAMWAYS

On trouvera en troisième page le récit complet de l'importante séance consacrée hier par la Chambre à la discussion du bill des Tramways.

Navires incendiés

Londres, 21.— Le feu s'est déclaré sur le "Rappahannock", ligne Furness, pendant un voyage sur la Tamise.

Les dommages sont de \$10,000. Vendredi dernier, le "North Point", de la même ligne a été incendié en quittant Londres pour Philadelphie.

Colonisation nègre

Winnipeg, 21.— Des nègres, au nombre de 125, la plupart jardiniers et fermiers sont passés ici aujourd'hui, en route pour le district d'Edmonton, où ils s'établiront.

Ils viennent d'Oklahoma et sont pour la plupart accompagnés de leur famille.

LES OUVRERS ET LE BILL DU TRAMWAY

Le Club Ouvrier de la partie Nord s'oppose énergiquement à toute franchise, demande la municipalisation du service et le droit de referendum. — Discours de MM. Ainey, Turcot, Tétrault, Francq, Arcand. — Pétitions en masse.

La série des assemblées de protestation se continue toujours avec le même esprit d'énergie opposition au bill des Tramways. Hier soir, le club Ouvrier de la partie Nord réunissant les ouvriers de cette partie de la Ville; plusieurs orateurs furent appelés à donner leur opinion sur le sujet.

Le sentiment des orateurs comme celui de tous les ouvriers de l'assemblée d'hier soir s'est librement affirmé contre la franchise de 42 ans, et en faveur de la municipalisation et du droit de referendum.

Les orateurs principaux furent MM. Jos. Ainey, N. Arcand, G. Francq, les échevins Turcot et Tétrault.

Avant l'assemblée générale, le Club eut une courte séance de régie interne, qui se termina par l'élection de M. David Giroux à la présidence, chargée que M. L. Tremblay occupait jusqu'ici.

La réunion générale s'ouvrit à 8 h. 30 sous la présidence de M. David Giroux, président du Conseil des Métiers et du Travail qui explique le but de l'assemblée et demande à M. Jos. Ainey de prendre la parole.

M. LE COMMISSAIRE AINEY.

M. Ainey, dit que les ouvriers sont les plus intéressés à s'opposer à ce bill du Tramway qui s'attaque à notre autonomie et nous liera pour l'avenir; que les ouvriers sont les seuls aussi qui cherchent à faire s'affirmer le sentiment public par des assemblées et des pétitions de noms responsables.

"Je suis membre responsable, dit-il, et je suis partisan de la municipalisation et des organisations ouvrières."

Toujours et partout les capitalistes se proposent de tirer le plus de dividendes possibles et faire le moins de dépenses possibles, c'est-à-dire la cause du malaise actuel, la municipalisation est le seul remède au mal dont nous souffrons. Elle existe ailleurs avec de bons résultats; elle existe chez nous pour d'autres services et nous voulons qu'un service d'intérêt public soit contrôlé par les citoyens.

Nous avons une occasion unique de municipaliser les services des tramways, sachons en profiter. L'objection de chartes et de franchises ne saurait être sérieuse pas plus d'ailleurs que celle de manque d'argent. La ville avec ses 500,000 habitants et ses perspectives de grande prospérité peut avoir du capital quand elle le voudra.

M. Robert et ses collègues ont besoin d'argent pour organiser leur service; et comme pour obtenir du capital anglais, il leur faut une franchise de 40 ans, la compagnie a demandé une franchise perpétuelle et la propriété de nos rues. Il est certain que M. Ainey que notre agitation a déjà fait amender le bill primitif.

Il n'est pas moins certain qu'un changement doit se faire dans ce service d'utilité publique, pourquoi ne se ferait-il pas à l'avantage des citoyens?

"Il faut que les ouvriers signent en masse les pétitions qui leur sont présentées et si nous montrons par des chiffres à Québec que Montréal ne veut pas du bill, je suis sûr que nous serons sauvés."

M. Ainey fait allusion aux attaques de la "Patrie" contre lui et déclare que des intérêts plus grands et plus généraux que ceux de la "Patrie" et des siens sont en jeu. "Je suis attaqué, dit-il, et je n'ai pas de journal pour me défendre, mais j'ai trouvé des amis et les ouvriers ont aussi trouvé des amis dans la "Presse" et le "Devoir".

M. L'ECHEVIN TETRAULT

M. l'échevin Tétrault prend ensuite la parole. Il se déclare en faveur de la municipalisation. Depuis qu'il demeure au milieu des ouvriers, M. Tétrault dit qu'il a appris à mieux les connaître et c'est parmi les ouvriers qu'il a rencontré le plus de sincérité. Il déclare s'être trompé quand il vota la motion Lapointe et hier au Conseil de Ville il proposa une motion pour que la municipalité achète les tramways et les lignes de Montréal. Cette motion affirmait ne pas vouloir d'une franchise accordée par Québec, demandant le droit de municipalisation et le droit de referendum.

"Le Conseil et le maire Guerin ont prétendu que nous nous contredisions, mais la motion n'était pas admette, messieurs, s'écrit M. Tétrault, que la motion Lapointe était pour la franchise et contre la municipalisation et le droit de referendum."

Et que copie de ces résolutions soit envoyée aux journaux au Conseil de Ville et à la Législature Provinciale, ainsi qu'aux échevins Tétrault et Turcot.

RESOLUTION

"Que les citoyens des quartiers Laurier et St-Denis protestent énergiquement contre le bill des Tramways et contre toute extension de franchise; et demandent avec instance que le service des Tramways soit municipalisé ce qui est le seul moyen de délivrer la population de Montréal du joug des monopoles et des Trusts."

"Et qu'il soit de plus résolu que les membres du Club Ouvrier de la partie Nord et les citoyens des quartiers Laurier et St-Denis réaffirment l'entière confiance de la classe ouvrière dans le bureau de contrôle."

"Et que si le Conseil de Ville est obligé d'accorder une extension de franchise au "G.S.R." ou à toute autre compagnie de transport, que cette mesure soit soumise au vote referendum de tous les électeurs."

Et que copie de ces résolutions soit envoyée aux journaux au Conseil de Ville et à la Législature Provinciale, ainsi qu'aux échevins Tétrault et Turcot.

Les agents du tramway tentent un hardi coup de main, à la dernière heure. — Le maire Guerin et le commissaire Wanklyn partent pour Québec

Une dépêche est arrivée ce matin à l'Hôtel de Ville, venant de Québec, qui a anéanti le complot optimiste dans lequel se renfermaient hier le Conseil municipal et les membres du Bureau des Commissaires. Le télégramme est signé par l'échevin L. A. Lapointe et ainsi libellé:

"M. Ehler, avocat en chef, Montréal.

"Clause adoptée par la Ville, telle que passée hier soir à la Chambre, est maintenant tellement changée que je ne puis supporter tout seul la responsabilité. Venez et avertissez Wanklyn et autres. Le bill passera ce soir."

"L. A. LAPOINTE."

Il s'agit de la clause 14, amendée lundi de la semaine dernière par le conseil municipal.

Cinq minutes après, la même dépêche parvenait à l'adresse du commissaire Wanklyn.

La dépêche a été vivement discutée et commentée au Bureau des commissaires, où l'on a décidé que le commissaire Wanklyn partirait pour Québec à 1 heure 30 cet après-midi et que le maire Guerin prendrait le train de 11 heures 30 ce soir.

Le maire Guerin croit que les divergences d'opinion du conseil municipal ne font pas de bien à la cause de la Ville devant la Législature. Et il exprime ce matin l'opinion que, si d'ici un an, un contrat n'était pas négocié entre la Ville et le Tramway, la Législature interviendrait et imposerait une franchise à la Ville de Montréal.

LETTRE D'OTTAWA

PETIT LUNDI. — CE QUE SERA LA SEMAINE? — PERRETTE ET LA DELEGATION AU COURONNEMENT. — UN YACHT. — AUTOUR D'UNE CAPITALE. — DES CHIFFRES INTERESSANTS. — UNE PHRASE DE TRENTÉ LIGNES. — LES GENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. — LA RECIPROCITE LANGUIT. — CONJECTURES MINISTERIELLES. — AURONS-NOUS DES ELECTIONS HATIVES? — BLUFF GIGANTESQUE. — L'HESITATION DES JOUEURS. — M. DE LA PALICE PARLE. — LE DENOUEMENT IMPREU.

Ottawa, 20.—Petit lundi. Ce sera donc une grosse semaine, si l'on en croit le vieux dicton. L'on ne s'accorde guère, néanmoins, sur ce qui s'y passera. La question de la réciprocité semble reléguée à l'arrière-plan. On n'en parlera qu'un seul jour, d'ici à vendredi, et un seul autre jour, la semaine prochaine. Par contre, le gouvernement va presser l'étude des subsides pour l'année fiscale 1911-1912. Reste à savoir si la gauche y consentira, ou bien si elle ne tentera pas plutôt de faire de l'obstruction. Quelle que soit son attitude, il est certain que nos députés veilleront tard, d'ici à la fin du mois, et même jusqu'à la fin de la session. Et si la besogne ne marche pas plus rondement, si de part et d'autre, l'on est aussi verbeux que depuis un mois, la délégation de la Chambre au couronnement du roi pourrait bien rester au Canada, répétant, comme jadis Perrette:

"...adieu, venu, vache, cochon, couvée!"

Ce que l'on a fait, aujourd'hui? Peu de chose. Le gouvernement a protesté d'abord contre une accusation de M. Sharpe, d'Ontario; celui-ci reprochait jadis au ministre des douanes d'avoir, grâce à l'influence de M. Calvert, ancien "whip" ministériel, évalué à \$1,600 un yacht que Travers, l'ex-gérant de la fameuse Farmers Bank avait acheté aux Etats-Unis, aux jours de sa splendeur. Ce navire valait vingt fois cette somme, dit M. Sharpe. A quoi MM. Laurier et Pater-son opposent une dénégation formelle et tentent d'obtenir le nom de celui qui a renseigné M. Sharpe. "Donnez-moi l'occasion de comparaitre devant une commission royale à propos de la Farmers Bank," se contentent-ils de répondre. "Et je parlerai. Autrement, je reste muet." Il le restera, puisque le cabinet n'entend pas du tout se rendre à cette invitation.

Vendredi, MM. Neely et Campbell ont failli en venir aux mains au cours d'une discussion sur la politique du ministère de l'Intérieur. Cet après-midi, une légère explication, de part et d'autre, faite dans le calme de la Chambre, a remis les choses au point. Le docteur Neely s'est plaint de l'insinuation de Glen Campbell quant au choix de la capitale de la Saskatchewan. On se rappelle que jadis la presse conservatrice de l'ouest insinua que le docteur Neely, favorable à la ville de Saskatoon, vota finalement en faveur de Regina, moyennant considération pécuniaire. Le docteur Neely dit tout simplement: "Si j'ai changé d'avis, c'est que le premier ministre de la Saskatchewan favorisait Regina et qu'il fit de cette question une affaire politique. J'ai dû me soumettre à ses arguments, car il était mon chef; ceci seul explique mon attitude." Il a bien fallu que Glen Campbell acceptât cette déclaration. Il l'a fait, exprimant des regrets à propos de la scène de vendredi soir. "Ce qui me console, dit-il, c'est que je ne l'ai pas provoqué."

Incidentement, M. Brodeur, sur l'initiative de M. Monk, a dû parler de marine et reconnaître que la dépense totale du Niobe, chaque jour, est de \$1,726; celle du Rainbow est de \$809. Puisque cet embryon de marine nous coûte chaque année, d'après les chiffres officiels, \$912,600, — notez que cela ne comprend pas le coût du tir à la cible et des réparations probables et fréquentes. — l'on peut croire raisonnablement que l'entretien de toute notre escadre, une fois qu'elle sera lancée, absorbera quatre ou cinq millions par an, sans compter les dépenses imprévues, les croisières, et le reste. Si cela satisfait Baptiste, c'est qu'il tiendra fort à gaspiller son argent.

II

M. Graham, le ministre des chemins de fer, est un ancien journaliste, et qui s'efforce d'être clair dans ses discours à la Chambre. Il y réussit d'habitude. Aussi hésitons-nous à le croire l'auteur d'une résolution de cinquante ou soixante lignes soumise tantôt à la Chambre, dont le texte est des plus obscurs. L'on y trouve, par exemple, une phrase de trente lignes qu'il faut lire tout d'une haleine. Nous l'avons lue, et relu plusieurs fois et nous croyons enfin deviner ce qu'elle signifie. Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick veut faire construire une voie ferrée, de Grand Falls, comté de Victoria, à Saint-Jean, soit deux cent vingt milles. Cette voie reliait l'Intercolonial au Transcontinental et traverserait des comtés où il n'y a pratiquement pas de chemins de fer. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick promet de garantir jusqu'à concurrence de vingt-cinq mille piastres du mille les obligations et intérêts de la compagnie qui construirait cette voie. Le gouvernement fédéral devrait ensuite la prendre à bail et payer au Nouveau-Brunswick à titre de loyer quarante pour cent des revenus bruts. M. Graham voudrait que la Chambre autorisât le gouvernement fédéral à souscrire à ce marché, pourvu que cette voie soit construite d'après des plans approuvés par le gouverneur-en-conseil, et conformes au type général du chemin de fer national, Transcontinental.

La gauche ne l'entend guère de cette oreille: ce n'est pas qu'elle s'oppose à la construction de ce nouveau réseau. Mais elle désire qu'il s'ajoute plutôt à l'Intercolonial et qu'on le construise d'après des tracés mieux choisis et moins dispendieux que les tracés actuels. Elle voudrait aussi que le gouvernement fédéral s'engageât à fournir tout le premier matériel d'exploitation de cette voie. M. Crockett défend cette théorie, que MM. Pugsley et Carvell combattent. L'on argumente toute la soirée, à ce propos, et la résolution est finalement acceptée d'emblée avec quelques légers amendements.

III

Et la réciprocité? Elle languit toujours. Peut-être Médéric Martin, de Sainte-Marie, ne pourra-t-il même trouver à placer son discours à ce propos, quoi qu'il ait peiné vainement, depuis un mois, pour en préparer un qui ne soit pas une mauvaise réplique des autres harangues déjà faites à droite.

Un fait est acquis: M. Fielding, dans son prochain discours du budget, qu'il fera bientôt, a-t-il dit cet après-midi à la Chambre, donnera de plus amples explications à propos de la réciprocité.

D'ici là, tout le monde fera des conjectures sur l'issue finale du débat où la Chambre s'est absorbée déjà pendant plus d'un mois, sans aucun résultat apparent. Certains prétendent même, — c'est la plus récente version ministérielle — que l'attitude temporisatrice de la gauche, décidée, paraît-il, à ne pas voter les crédits nécessaires pour l'exercice fiscal 1911-1912, si le gouvernement veut presser l'adoption de l'entente Taft-Fielding, va provoquer un rapide dénouement à la situation actuelle. M. Fielding tenterait bientôt de faire voter un bill de crédits par la Chambre; et, si la gauche s'y refuse, le gouverneur général dissoudrait le parlement et précipiterait les élections à brève échéance, après une campagne de cinq ou six semaines. Cette tactique permettrait au cabinet de dire à l'ouest que s'il n'a pas de députés additionnels, la faute en est à la gauche, obstinée à réclamer l'appel immédiat au peuple avant le recensement. Voilà ce que l'on dit à Ottawa: certains semblent plutôt enclins à croire ces rumeurs. Ils disent même que le gouvernement Laurier prendrait de la sorte la gauche au dépourvu, sans nulle organisation effective, et la vaincrait facilement.

Par contre, beaucoup refusent d'ajouter foi à cette nouvelle. M. Laurier leur semble vacillant et peu désireux, au fond, de hâter l'adoption de l'entente Taft-Fielding tant que le sénat américain n'aura pas pris une attitude définie, à cet égard.

La droite et la gauche nous paraissent engagées dans une gigantesque partie de bridge. La première tente de faire croire à son adversaire qu'elle a les classes agricoles, comme puissantes atout dans son jeu; la seconde, de son côté, feint d'avoir dans ses cartes les manufacturiers et une partie de la population rurale. L'une et l'autre hésitent à jouer leur va-tout, et redoutent, au fond, l'insuccès final.

Cette attitude ne peut durer longtemps. Il faut qu'elle se dénoue bientôt. Pas plus au parlement qu'ailleurs, l'expectative n'est un état permanent, dirait M. de la Palice. Comment se terminera cette partie de bridge, — de bluff, plutôt, — nul ne le saurait prévoir au juste. Car, — pour énoncer un lieu commun, — si tout arrive, l'imprévu sur-tranche les situations, dans le domaine de la politique.

GEORGES PELLETIER.

LA MAISON DE DETENTION POUR JEUNES DELINQUANTS

Le Conseil adopte hier le rapport des Commissaires, recommandant l'acquisition de la propriété Hudon, rue du Champ-de-Mars

Le conseil municipal a adopté hier après-midi le rapport des commissaires recommandant l'acquisition de la propriété de la succession Hudon, située No 209 rue du Champ-de-Mars, au coût de \$13,500. On y établira la maison de détention préventive pour les jeunes délinquants.

Le conseil a aussi adopté le rapport des commissaires demandant l'affectation de la somme de \$30,000 à la réfection et à l'agrandissement de l'hôpital des contagieux de la rue Moreau. L'échevin Garneau s'est opposé à l'adoption du rapport, disant que la présence des usines Angus et le rapide développement du quartier auraient dû engager les commissaires à chercher ailleurs. Le commissaire Lacapelle a rétorqué que la question était urgente et que l'immeuble de la rue Moreau répondrait, après sa réfection, à tous les besoins. Les échevins Garneau et Lamoureux ont été dissidents.

L'échevin L.A. Lapointe réclame une augmentation de traitement pour les fonctionnaires municipaux qui touchent moins de \$1,000. Le commissaire Lacapelle répond qu'une partie des \$25,000 de supplément mis à la disposition des commissaires a été affectée à payer les salaires des inspecteurs du tramway, et que la somme qui reste est bien minime mise en regard du nombre d'employés dont il faudrait augmenter les émoluments. La question reste à l'étude.

L'échevin Dandurand réclame une augmentation du traitement des automéneurs de la brigade du feu.

L'échevin Tétreau, appuyé par l'échevin Mayrand, propose la motion suivante:

"Que tout en étant d'opinion que le taux d'intérêt que les propriétaires de la cité devront payer durant quarante ans pour la construction des travaux permanents en face de leur propriété ne devrait pas excéder le taux que Montréal aura à payer sur l'emprunt contracté pour payer l'extension de tels travaux, savoir 4 ou 4 1/2 p. c. selon le cas, on qu'il pourrait ajouter un pourcentage pour constituer un fonds d'amortissement, ce conseil a l'honneur de prier Messieurs les Commissaires d'écarter l'offre."

L'agrandissement du Manitoba

LE PREMIER MINISTRE BOBLIN EST DESAFFECTUE DE L'OFFRE FAITE PAR LE GOUVERNEMENT FEDERAL SUR CETTE QUESTION IMPORTANTE.

Winnipeg, 21.—La question des frontières manitobaines est loin de satisfaire le Premier-Ministre Roblin. Il soumettait hier à la législature l'offre du Parlement quant aux frontières provinciales.

La réponse du gouvernement d'Ontario est donnée sous forme de résolution du Conseil Privé, appuyant le rapport de la commission extraordinaire composée de sir Wilfrid Laurier et de M. Fielding, qui a pris la chose en considération.

Les dépenses encourues par le gouvernement fédéral pour développer le district et plus particulièrement pour le travail déjà fait pour la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson en jetant un pont sur la Saskatchewan, sont énumérées et la valeur des terres de la couronne est discutée.

Voici le texte de l'offre faite par le gouvernement fédéral:

"En considération de ces choses, le sous-comité recommande qu'aussitôt que la législature de la province du Manitoba aura consenti à l'agrandissement proposé de ses limites et aura agréé les termes et conditions ci-dessus, le parlement effectuera l'extension des frontières telle qu'offerte; et, autant que la dite province n'aura pas comme source de revenus les terres, mines et minéraux du territoire ajouté, il sera payé à l'avance semi-annuellement par le Canada à la province en plus de tout paiement ou octroi dont jouit actuellement la province, une somme annuelle, basée sur la population du dit territoire, telle que constatée à chaque recensement, comme suit: La somme payable jusqu'à ce que la population atteigne 100,000 sera de \$200,000; jusqu'à ce qu'elle atteigne 150,000 elle sera de \$250,000 et ensuite de \$300,000.

Crise ministérielle en Russie

LE PREMIER MINISTRE STOLYPIN RESIGNE SUR LA QUESTION D'AUTONOMIE DES PROVINCES DE L'OUEST.

Saint-Petersbourg, 21.—Le premier ministre Stolypin a envoyé aussitôt hier à l'empereur qui s'est empressé de l'accepter, M. V. N. Kokovtsov, ministre des finances, sera appelé à former un nouveau ministère.

On dit que plusieurs des autres membres du conseil d'empire résigneront, à cause de la démission de Stolypin et le rejet par le conseil du projet de loi Zomsky, accordant l'autonomie gouvernementale aux neuf provinces de l'ouest.

Le parti extrémiste qui a ourdi cette crise ne remportera que peu de succès de ses manœuvres puisque, paraît-il, c'est sur la recommandation de M. Stolypin que l'empereur a choisi M. Kokovtsov pour le succéder.

La nouvelle nomination paraît inspirer beaucoup de confiance, car dès qu'il fut connu du changement du cabinet, les valeurs russes se mirent à monter à la bourse.

L'attitude de la Douma n'est pas encore bien définie en cette circonstance; mais on croit que sa confiance est acquise au nouveau premier ministre. Sur les questions finlandaise et juive, la politique de Kokovtsov est plutôt modérée. La politique financière du ministre a été toute d'économie et de saine administration.

La rumeur a couru ici que le ministre de Russie, M. Léonov, a été assassiné; mais aucune nouvelle officielle n'a encore été reçue.

La candidature de M. Dubeau

Le commissaire Ainey, MM. Gustave Franco, G. R. Brunet et autres ont appuyé hier, au nom du Conseil Central des Métiers et du Travail, la candidature à l'échevinage, dans le quartier d'Outremont, de M. Eudore Dubeau, dit Tiste.

Chine et Russie

Washington, Pa., 20.—Les mineurs de la Yonahgoghy and Ohio Oil Co. ont refusé de se conformer à un ordre de se mettre en grève générale.

A une assemblée, ils ont dit que le nom du président J. L. Lewis, et de deux des membres du bureau de direction n'étaient pas suffisants pour déclarer la grève générale.

Fiançailles royales

Vienne, 20.—Le "Neue Freie Presse" donne cours à un rumeur qui veut que l'archiduchesse Ferdinande, sœur de l'empereur François-Joseph soit fiancée à la fille du Kaiser. Il y aurait, paraît-il, des précédents au fait de mariage de la maison de Habsbourg épousant une luthérienne.

tudier cette question et de faire rapport."

L'échevin Lamoureux a interpellé le commissaire Ainey au sujet des travaux dans le quartier Saint-Louis. On n'a exécuté, dit-il, dans mon quartier que pour \$2,557 de travaux publics, alors que dans les autres quartiers, on affectait aux travaux de 10 à \$15,000. Et il fait des reproches au commissaire Ainey, semblant le tenir responsable de cela.

Je n'ai pas été élu par le quartier Saint-Louis, rétorque le commissaire Ainey, mais par la ville toute entière, et j'aurais commis une injustice si j'avais favorisé au détriment d'un autre le quartier où j'habite.

L'échevin L.A. Lapointe donne avis que dans 30 jours il proposera des amendements aux règlements suivants:

10.—Le règlement 270 concernant la voirie pour défendre à toute personne de faire des excavations dans les rues sans avoir effectué un dépôt entre les mains du trésorier de la ville pour garantir la réfection du pavage.

20.—Pour amender le règlement sur les taxes et permis à l'effet d'imposer une taxe sur les enseignes lumineuses et une taxe à tout propriétaire ou locataire d'une salle de concert, de représentations théâtrales ou de cinématographie.

30.—Pour amender ou remplacer le règlement 239 concernant les soupapes de sûreté automatiques pour égouts.

40.—Pour amender le règlement 270 concernant la voirie afin de réglementer la plantation, la culture et la conservation des arbres d'ornement dans les rues de la ville.

50.—Pour obliger les propriétaires de tout édifice et immeuble à poser dans l'intérieur de leurs immeubles des robinets d'arrêt pour l'eau.

L'échevin Tétreau donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera que le conseil choisisse un emplacement qui lui croit devoir le mieux convenir aux fins d'une exposition et qu'instructions soient données aux échevins qui a délégués comme directeurs de l'Association de l'exposition industrielle du Montréal de voter en faveur du site qu'il aura ainsi choisi."

Le votant entrera dans l'un des compartiments et fera une croix avec un crayon qui y sera déposé à cet usage, en regard du nom du candidat en faveur duquel il voudra donner son suffrage.

Le votant pliera ensuite son bulletin de manière à n'en laisser voir que le do et de manière aussi que l'annexe puisse être détachée sans déplier le bulletin; puis il remettra le bulletin ainsi plié au sous-officier-rapporteur qui le déposera dans la boîte du scrutin, après avoir détaché l'annexe. Le votant sortira immédiatement du bureau de votation.

Si un votant gâte par inadvertance un bulletin de vote, il pourra le remettre à l'officier autorisé qui, s'étant assuré du fait, lui en donnera un autre.

Si l'électeur vote pour plus d'un candidat, ou fait sur le bulletin quelque marque au moyen de laquelle il peut être reconnu, son vote sera nul et ne sera pas compté.

Si le votant emporte un bulletin de vote hors du bureau de votation, ou dépose frauduleusement dans la boîte du scrutin quelque papier autre que le bulletin de vote qui lui aura été remis par le sous-officier-rapporteur, il sera passible de punition par une amende de \$500, ou un emprisonnement de six mois.

L. O. DAVID, Officier-Rapporteur.

Hôtel de Ville, Montréal, 21 mars 1911.

QUARTIER LAFONTAINE

AUX ELECTEURS

Avis public est par les présentes donné que, conformément à la loi, la Cité a ouvert un bureau de renseignements pour les électeurs du quartier LaFontaine au No 567 rue Berri, où les intéressés pourront obtenir tous les renseignements dont ils auront besoin se rapportant à l'élection dans ledit quartier.

Ce bureau sera ouvert, tous les jours, de 9 heures de l'avant-midi à 10 heures du soir, jusqu'au jour de la votation, savoir, le 28 courant, inclusivement.

En vertu de la loi, l'officier-rapporteur doit, de plus, envoyer des cartes aux électeurs, leur indiquant l'endroit où ils doivent voter, et le sous-officier-rapporteur, au lieu où ils doivent se rendre à cette époque pour se renseigner au bureau de renseignements quant à l'endroit où ils doivent voter.

L. O. DAVID, Officier-Rapporteur.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 6 mars 1911.

SOUSSIONS POUR DEBENTURES

Des soumissions cachetées, adressées au sous-officier portant à l'endroit des "soumissions pour débentures" seront reçues à l'adresse, ci-dessous, jusqu'au 15 avril 1911.

Ces débentures sont émises au montant de \$125,000 en vertu d'une législation spéciale de la législature de Québec, elles portent à 1-2 pour cent par année et sont remboursables en 40 ans, soit en un seul paiement à l'expiration de ce terme, soit au choix de l'acheteur, par annuités réparties sur chaque année et jusqu'à maturité.

L'œuvre et l'usine ne sera point tenue d'accepter aucune de ces soumissions.

O. CHARBONNEAU, C.S.V., Curé, 300 Avenue Outremont, Outremont.

DES SOUSSIONS cachetées et en-voisées, adressées au Révérend Père O. Charbonneau, Curé, Outremont, No 151 Avenue Outremont, SONT DEMANDEES pour la construction de l'Eglise, Sacristie et Presbytère de la paroisse de St-Viateur d'Outremont.

Les plans et devis peuvent être examinés aux Architectes GAT-THIER ET DAUCST, 180 rue Saint-Jacques, jusqu'à Vendredi midi, le 31 mars courant, jour de l'entrée des soumissions.

Des formules spéciales peuvent être aussi obtenues au bureau des Architectes ci-haut nommés.



A VIS PUBLIC

Est donné par les présentes, qu'une élection pour la charge d'échevin aura lieu dans le Quartier LaFontaine, mardi, le 28 du courant.

Les personnes mises en candidature sont les suivantes: —

DUBEAU, Endore, Chirurgien-Dentiste, 308 rue Sherbrooke Est.

LAVALLEE, Louis-Arsène, Avocat, C.R., 176 Parc LaFontaine.

En vertu de la loi, l'officier-rapporteur enverra des cartes aux électeurs, leur indiquant l'endroit où ils doivent voter, et ceux qui n'auront pas reçu ces cartes en temps opportun, sont priés de s'adresser au Bureau municipal de renseignements situé au No 567 de la rue Berri. Ils pourront à cet égard obtenir tous les renseignements voulus quant à l'endroit où ils pourront voter et tous les autres renseignements dont ils auront besoin se rapportant à cette élection.

Les électeurs du Quartier LaFontaine sont informés que les bureaux de votation seront ouverts le 28 du courant depuis 9 heures de l'avant-midi jusqu'à 7 heures de l'après-midi.

INSTRUCTIONS DEVANT SERVIR AUX ELECTEURS SUR LA MANIERE DE VOTER

L'électeur ne doit voter que pour un seul candidat.

Le votant entrera dans l'un des compartiments et fera une croix avec un crayon qui y sera déposé à cet usage, en regard du nom du candidat en faveur duquel il voudra donner son suffrage.

Le votant pliera ensuite son bulletin de manière à n'en laisser voir que le do et de manière aussi que l'annexe puisse être détachée sans déplier le bulletin; puis il remettra le bulletin ainsi plié au sous-officier-rapporteur qui le déposera dans la boîte du scrutin, après avoir détaché l'annexe. Le votant sortira immédiatement du bureau de votation.

Si un votant gâte par inadvertance un bulletin de vote, il pourra le remettre à l'officier autorisé qui, s'étant assuré du fait, lui en donnera un autre.

Si l'électeur vote pour plus d'un candidat, ou fait sur le bulletin quelque marque au moyen de laquelle il peut être reconnu, son vote sera nul et ne sera pas compté.

Si le votant emporte un bulletin de vote hors du bureau de votation, ou dépose frauduleusement dans la boîte du scrutin quelque papier autre que le bulletin de vote qui lui aura été remis par le sous-officier-rapporteur, il sera passible de punition par une amende de \$500, ou un emprisonnement de six mois.

L. O. DAVID, Officier-Rapporteur.

Hôtel de Ville, Montréal, 21 mars 1911.

QUARTIER LAFONTAINE

AUX ELECTEURS

Avis public est par les présentes donné que, conformément à la loi, la Cité a ouvert un bureau de renseignements pour les électeurs du quartier LaFontaine au No 567 rue Berri, où les intéressés pourront obtenir tous les renseignements dont ils auront besoin se rapportant à l'élection dans ledit quartier.

Ce bureau sera ouvert, tous les jours, de 9 heures de l'avant-midi à 10 heures du soir, jusqu'au jour de la votation, savoir, le 28 courant, inclusivement.

En vertu de la loi, l'officier-rapporteur doit, de plus, envoyer des cartes aux électeurs, leur indiquant l'endroit où ils doivent voter, et le sous-officier-rapporteur, au lieu où ils doivent se rendre à cette époque pour se renseigner au bureau de renseignements quant à l'endroit où ils doivent voter.

L. O. DAVID, Officier-Rapporteur.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 6 mars 1911.

SOUSSIONS POUR DEBENTURES

Des soumissions cachetées, adressées au sous-officier portant à l'endroit des "soumissions pour débentures" seront reçues à l'adresse, ci-dessous, jusqu'au 15 avril 1911.

Ces débentures sont émises au montant de \$125,000 en vertu d'une législation spéciale de la législature de Québec, elles portent à 1-2 pour cent par année et sont remboursables en 40 ans, soit en un seul paiement à l'expiration de ce terme, soit au choix de l'acheteur, par annuités réparties sur chaque année et jusqu'à maturité.

L'œuvre et l'usine ne sera point tenue d'accepter aucune de ces soumissions.

O. CHARBONNEAU, C.S.V., Curé, 300 Avenue Outremont, Outremont.

PETITES ANNONCES

AGENTS FINANCIERS
PANNETON & GARIEPY, agents financiers, 30 Saint-Jacques. Edifice Trust & Loan, Main 1002. — Prêts d'argent sur hypothèque, achat de billets, créances, assurances. Règlements de successions.

AUX ELECTRICIENS
Achetez vos rossettes (bloques) pour fixures électriques, chez P. DUPUY, menuisier-tourneur, 237 Saint-Timothée. Vous serez bien servi et promptement.

COMMIS DEMANDE
On demande un commis, pour un magasin de chaussures, avec ou sans expérience. S'adresser chez L.-O. GIRARD, 423, Bld., Saint-Laurent. 61-6.

MEDECIN DEMANDE
A la Présentation, un médecin trouverait à s'établir avantageusement. Population de la paroisse 1,300 âmes. S'adresser à Casier 151. "Le Devoir". 64-jno.

MEUBLES ET TAPIS
\$10,000.00 de meubles et tapis, prêts à livrer, etc., devront être vendus à sacrifier, durant ce mois avant nos réparations. Venez voir nos prix. Rachel Furniture Co., 513 Rachel Est. 16-28.

A VENDRE
Maison à 3 étages. 769, 771, 773 Huntly, près de l'église, 5 logements, revenu, \$720.00.

Rue Huntly, 899-901, 3 logements, 7 pièces, cuisine, boutique à bois, système à l'eau chaude, bonne condition.

Rue Labelle, 1564, 6, 8, 3 logements, revenu, \$366. Prix, \$3,600. Conditions faciles.

A LOUER 769 Huntly, 5 pièces, \$10. S'adresser à P. FORGÈZ, 707 Huntly. 61-6.

A VENDRE
Deux expresses à bon marché. Aussi un beau boghei, à siège presque neuf. S. ROBILARD, Marché Saint-Jacques. Tél. Est, 737, ou le soir, Est. 5269.

A VENDRE A BON MARCHÉ
RESERVOIR A L'EAU, 14,000 gallons en pin de trois pièces, à sacrifier. National Cash Register, six tiroirs, à moitié prix. Balance comptant de Dayton, moitié prix. Revirez à J. O. Montplaisir, Drummondville, Qué.

AUTOMOBILES A VENDRE
AGENCES 1911. — Hupmobile, 20 H.P., Cole, 30 H.P., Dominion, 30 H.P., 7 places, 45 H.P., Westcott, 7 places, 50 H.P., Speedwell, 7 places, 50 H.P., Marmon, 40 H.P. Nous dévons toutes compétitions. Venez les voir au GARAGE GADBOIS, 316 Hôtel de Ville. Tél. Est 5171.

CHANCE EXCEPTIONNELLE
L'ancienne propriété Bain et Lanthier, la mieux située de Saint-Polycarpe est à vendre. Maison et magasin en brique solide, en face de l'église, grand terrain, hangar et remise. Tout en ordre parfait. Clientèle payante. S'adresser à F. Laberge, Saint-Polycarpe.

MACHINES A COUDRE
A vendre, 27 machines d'occasion, garanties, \$5.00 à \$20.00. Aussi machines neuves au comptant ou crédit. Réparages, une spécialité. John Tourigny, 21 Mont-Royal Est. 62-6.

PROPRIETE A VENDRE
Propriété immobilière, à vendre, comprenant six logements portant les numéros civiques 675, 677, 679, 681, 683, 685, de la rue Dorion, à cent pieds de la rue Ontario. Facade en pierre. Fondations en pierre. Gaz et autres améliorations modernes. Revenu, \$720.00 annuellement. Prix demandé, \$7,000.00. Logements terminés depuis quelques mois. Chance exceptionnelle. S'adresser à 1017 Ontario Est.

PROPRIETE A VENDRE
RUE CAZELAIS, près coin rue Chesnut, maison moderne neuve, 3 étages, très bien louée, rapportant au-delà de 10 p. c. Conditions avantageuses. S'adresser au No 14 Ébène, Saint-Henri. Tél. Westmount, 1301.

TERRE A VENDRE
LA CHANCE DE VOTRE VIE. — Une magnifique terre à vendre dans la meilleure partie de l'île de Montréal. S'adresser à JOSEPH VERSAILLES, 99 rue Saint-Jacques, Montréal. 64-6.

TERRAIN A VENDRE
Chance exceptionnelle d'acheter beau grand terrain situé à Viauville, coin de rue, 48ème avenue. Titre clair. Vendra \$50,000 meilleur marché que valeur réelle. S'adresser 464 avenue LaSalle, Maisonneuve.

PROPRIETES A VENDRE
T. GIRARD
\$17,000 — Parc Lafontaine, \$2,000 comptant.
\$11,000 — Rue St-Denis, \$500.00 comptant.
\$11,000 — Rue Valois, \$500 comptant.
\$7,500 — Rue Aylwin, \$500 comptant.
\$9,500 — Rue Parthenais, \$500.00 comptant.
\$6,000 — Rue Papineau, \$500 comptant.
\$6,000 — 60,000 pieds de terrain, sur le bord de l'eau, avec une maison, écurie et remise au Parc Laval, \$1,000 comptant.
\$100 — Un lot au Parc Laval, 10,000 comptant.
\$4,000 — Deux lots coin Marie-Anne et Ave. des Érables, \$1,000 comptant.
\$3,900 — Un lot rue Mont-Royal, \$500.00 comptant.
\$4,000 — 4 lots, des coins, à Notre-Dame de Grâce, \$1,000 comptant.
\$1,000 — Un lot rue Saint-Laurent, \$250 comptant.
3 lots à vendre, Ave. du Parc, près Saint-Viateur.
\$9,000 — 8 logements.
T. GIRARD, 360 rue Ste-Catherine Est. Tél. Bell, Est 4219.

LETTE DE QUÉBEC

LE BILL DES TRAMWAYS AU COMITÉ GÉNÉRAL. — UN ÉTRANGE MÉLI-MÉLO. — LE TEXTE VOTE PAR LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER ET ALIÈRE PAR UNE MAIN INCONNUE. — M. PERRON BON PRINCE. — OU S'ARRÊTE LE CONTRÔLE DE LA COMMISSION DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE? — LA SUR-CAPITALISATION. — M. GOUIN REFUSE DE FAIRE ENQUÊTE SUR LES MODIFICATIONS INSOULTES SUBIES PAR LE BILL. — LA SPÉCULATION SUR LES FRANCHISES.

Québec, 20. — Dès l'ouverture de la séance à 4 heures, cet après-midi, l'Assemblée législative composée de quinze à vingt députés au plus, commence l'étude, en comité général de la Chambre du bill des tramways de Montréal.

M. Perron vient se placer au premier rang du côté ministériel. M. Delage préside le comité général et la lecture du bill commence.

On fait les changements suivants: Au paragraphe 4 du préambule, l'on ajoute quelques mots pour dire que les quatre compagnies de tramway actuellement en existence à Montréal sont contrôlées par la Montreal Street. A la clause 9 on spécifie que les assemblées générales auront lieu à Montréal. L'on remet la rédaction de la clause 12 dans la forme reçue au comité des chemins de fer. La clause 21 s'allonge d'un paragraphe pris dans le paragraphe 11, et qui, ainsi détaché, semble donner plus d'effet aux restrictions qu'il contient.

Les clauses 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont suspendues pour le moment. Des clauses 23, 24 et 25, lequel un typographe, copiste ou entremetteur, a fait un méli-mélo assez grave, puis, si le bill restait tel quel, M. Laverge en demandant de retrancher la clause 25 se trouverait à faire disparaître l'amendement qu'il a fait adopter par le comité des chemins de fer pour obliger la compagnie à afficher dans les deux langues son nom corporatif et le nom des rues sur lesquelles ses voitures font leur service.

Qui est responsable de ces altérations au texte voté par le comité des chemins de fer?

M. Bourassa voudrait le savoir et, en tout cas, il signale le fait avec énergie.

Le premier ministre paraît ne voir là que des erreurs de composition, mais M. Tellier lui fait remarquer que la chose est plus grave qu'il semble le croire et qu'il devrait se renseigner.

Cet après-midi, la critique est faite surtout par M. Bourassa.

A l'article 4 M. Perron propose son amendement qui demande l'autoriser les actionnaires à donner aux directeurs tous les pouvoirs que la présente loi ne leur enjoint pas d'exercer en assemblée générale. Une simple question de M. Bourassa fait tomber l'amendement et M. Perron l'abandonne si facilement que l'on se demande s'il ne l'a pas proposé par tactique pour se donner l'occasion de paraître bon prince.

La clause 14 disparaît. Elle stipulait que les conditions d'achat des compagnies existantes par le merger projeté devaient être soumises à l'approbation de la Commission des services publics, et M. Bourassa et M. Tellier croient que l'acte créant la commission des services publics est susceptible d'une interprétation plus large.

Pour l'instant, le gros du débat roule sur la clause 21.

Le proviso restrictif fait partie de la clause 11 et M. Bourassa obtient qu'il fasse le sujet d'un paragraphe spécial. Ainsi séparée, la restriction paraît d'un effet plus large, mais M. Bourassa croit, malgré tout que la restriction ne porte pas sur les paragraphes 5 et 6. Or comme cette restriction comporte l'approbation préalable de tout ce qu'elle touche par la commission des services publics, ce qui lui échappe peut avoir des conséquences très graves et sur la ville de Montréal et sur les contribuables.

Par exemple, le paragraphe 5 autorise la Compagnie à faire tous arrangements avec toute autorité municipale, locale et autre, qui pourront paraître favorables aux fins de la compagnie ou à quelque une d'entre elles, et à obtenir de cette autorité tous les droits, privilèges, franchises et concessions que la compagnie pourra juger à propos d'obtenir et exécuter, exercer et accomplir tous ces arrangements, droits, privilèges, franchises et concessions.

De sorte que si la compagnie allait obtenir de différentes municipalités autour de Montréal les franchises d'une durée, inégale, la question du transport dans Montréal et la banlieue se trouverait dans cinq, dix, quinze ans au même point qu'aujourd'hui.

La clause 5 concerne le pouvoir d'emprunt au moyen duquel la compagnie peut augmenter son capital de toutes façons, et par exemple, par l'organisation de compagnies subsidiaires, etc.; et comme tout cela échappe au contrôle de la commission des services publics, qu'arrivera-t-il quand on viendra devant la commission pour discuter plus tard, les prix du transport? La commission devra tenir compte d'une situation dont elle ne sera pourtant pas responsable.

La question est sérieuse, dit M. Bourassa en concluant sur ce point.

Sir Lomer Gouin se déclare prêt à répondre aux questions de M. Bourassa, même si celui-ci doit aller ailleurs l'accuser d'être l'avocat de la compagnie.

M. Bourassa. — On règlera ce point-là.

M. Gouin. — Oui.

M. Bourassa. — Pour le moment il s'agit d'une autre affaire.

Voici la réponse du premier ministre: Nous fixons le chiffre du capital, nous déclarons que ce capital ne sera pas émis en bas du pair; n'est-ce pas une garantie suffisante contre la surcapitalisation? Soumettez la compagnie à la juridiction de la commission des services publics sur cette question, serait une innovation. Quant aux pouvoirs des municipalités de donner les franchises qu'elles voudront, comment se fait-il qu'il ne soit plus question d'autonomie municipale?

Toujours très habile, le premier ministre, réplique M. Bourassa. Nous fixons le chiffre du capital-actions, mais nous ne fixons pas celui du capital obligations et le premier ministre connaît parfaitement la différence entre les deux.

M. Bourassa insiste de nouveau sur son argument, mais la clause est adoptée sans autre amendement que celui qui semble élargir quelque peu la portée du proviso restrictif.

La clause 5 qui détermine la manière dont les règlements seront ratifiés diffère de la clause 24 en ce sens que dans la clause 5 il n'est pas question de la majorité en valeur, ce qui fait dire à M. Bourassa que la clause 24 représentait beaucoup mieux l'idée de la compagnie telle qu'exprimée au comité et adoptée par le comité. M. Perron ne veut cependant pas en convenir, et la clause est adoptée.

SEANCE DU SOIR

A la reprise de la séance, ce soir, M. Bourassa ramène la question des altérations subies par le bill en discussion durant son trajet de la commission des chemins de fer à la Chambre, et lorsque l'on propose que la Chambre se forme en comité général, il soumet l'amendement suivant:

"Attendu que le comité des chemins de fer a ordonné la réimpression de ce bill;

"Attendu que ce bill a été ré-imprimé et distribué aux députés de cette Chambre;

"Attendu que ce bill tel que ré-imprimé n'est pas conforme à l'original du bill définitivement adopté par le comité des chemins de fer, et certifié par le président de ce comité, mais qu'il a été altéré et modifié sur plusieurs points;

"Attendu que ces altérations et modifications sont de nature à induire en erreur tous les députés de cette Chambre, ainsi que le Comité Général lui-même, vu que le comité général a procédé jusqu'ici sur le bill ainsi ré-imprimé;

"Que cette Chambre ne se forme pas en comité général sur ce bill jusqu'à ce qu'il ait été ré-imprimé et que des copies conformes à l'original certifiées par le président du comité des chemins de fer aient été distribuées aux députés de cette Chambre;

"Et que cette Chambre exprime l'avis que les altérations et modifications ci-dessus mentionnées constituent des irrégularités graves sur lesquelles il y a lieu de s'enquérir sans délai."

M. Bourassa rappelle que la même chose est arrivée deux ou trois fois depuis quelques années et qu'il serait fort à propos de savoir comment cela peut arriver. Au point de vue de la sécurité de la législation, la question est importante. Les conséquences de pareils accidents, si ce sont des accidents, peuvent être très graves et le fait est que dans le cas actuel ceux qui n'ont que les textes communiqués à la Chambre pour se renseigner peuvent être induits en erreur. Le député de Montmagny, par exemple, se basant sur le texte voté par le comité, a donné avis qu'il proposerait le rejet d'une clause 25 qui est toute autre chose que celle qui figure ainsi sous ce numéro.

Le premier ministre répond qu'il ne faut pas exagérer, qu'il y a des erreurs dans le texte sur lequel on discute, mais qu'on les corrige à mesure et que cela ne porte pas de conséquence.

Je crois le contraire, réplique M. Tellier. Ainsi dans le cas actuel, une clause entière a été incorporée dans la clause 23 et quand vient cette clause 23, il peut fort bien se faire que certains députés qui auraient objecté à l'ajouté de cette clause la laissent passer, croyant qu'il ne s'agit que de la clause 23 où ils n'ont pas vu de raison de s'objecter.

Le vote règle l'affaire. La majorité ministérielle compacte, sauf M. Doris rejette la motion de M. Bourassa.

Peu d'instants après l'on s'aperçoit combien le député de Saint-Hyacinthe avait raison de demander cette enquête.

En effet, la clause 15, la fameuse clause fournie par le Conseil de Ville de Montréal, n'est même plus, dans le texte réimprimé, telle que présentée; on y relève plusieurs changements.

Revenant au mérite du bill, M. Bourassa propose d'ajouter à la clause 13 le paragraphe dont il a donné avis à l'effet d'empêcher la spéculation sur les franchises, en d'autres termes d'empêcher que l'on ne fasse payer plus tard aux municipalités les franchises qu'elles ont accordées.

Ce paragraphe se lisait ainsi: "13a. — Les franchises, droits, pouvoirs et privilèges octroyés par la cité de Montréal ou toute autre municipalité à l'une quelconque des compagnies ci-dessus désignées, ne peuvent faire l'objet d'un paiement en argent, en actions, obligations ou autres valeurs ou d'une considération quelconque pouvant affecter le capital ou le passif de la compagnie."

C'est le principe consacré par le comité lors de l'adoption du premier texte, principe accepté par la compagnie elle-même. Seulement, la nouvelle rédaction a fait disparaître ce dispositif et actuellement il n'y a rien dans le bill qui empêche la surcapitalisation à même les franchises.

Prenez son ton le plus sympathique, M. Perron se recommande à la bonté de la Chambre, maîtresse de ses procédures, mais juste aussi. Or la théorie de M. Bourassa est injuste, dit-il. Voici des compagnies qui vont vendre leur actif, pourquoi leur défendrait-on d'évaluer une partie de cet actif?

Le député de Gaspé pourrait trouver de meilleurs arguments que ça, remarque M. Bourassa. Si l'amendement est mauvais, pourquoi le comité des chemins de fer en a-t-il accepté le principe? Et pourquoi la Chambre refuserait-elle d'accepter ce principe quand avant souper, M. Perron et la majorité de la Chambre prétendaient qu'il fallait absolument respecter les décisions du comité?

Or le comité a reconnu alors que les municipalités ne doivent pas être appelées à payer les franchises qu'elles ont octroyées.

M. Perron. — Cela est admis.

M. Bourassa. — Alors, pourquoi vous objectez-vous à ce que nous mettions la loi claire sur ce point?

M. Perron. — Il faut avoir confiance dans les autorités municipales de Montréal.

M. Bourassa. — Et vous n'y avez confiance que lorsque les autorités de Montréal font votre affaire.

L'amendement est encore rejeté par un vote strict de parti. M. Bourassa propose alors de substituer à la clause 15 oeuvre du conseil de la cité de Montréal, la clause dont le Devoir a donné le texte samedi et dont l'effet est de subordonner entièrement l'exercice des pouvoirs de la compagnie à l'autorité municipale.

C'est pour en revenir au principe admis par tous au comité des chemins de fer avant le second ajournement alors que le premier ministre lui-même disait que l'on devrait donner le pouvoir de fusion cette année et réserver le reste.

M. Gouin. — Je n'ai jamais dit cela.

M. Bourassa. — Les règles de la Chambre m'obligent d'accepter cette dérogation.

M. Perron prétend qu'il était là, qu'il a eu connaissance de ce qui s'est passé et que le premier ministre n'a jamais dit cela.

M. Bourassa. — Le député de Gaspé fait preuve d'un zèle extraordinaire. Il pourrait laisser le premier ministre se défendre lui-même, il en est capable et ce n'est pas tous les jours que l'on voit M. Perron aussi empressé à prendre la défense de M. Gouin.

Intervient alors M. Perron, qui prétend à son tour que le Premier Ministre n'a jamais parlé dans le sens que lui prête M. Bourassa. Le député de Saint-Hyacinthe essaie de tranquilliser le député de Gaspé. Le député de Gaspé s'excuse davantage.

M. Bourassa. — Quand on est obligé d'avouer que l'on a trop d'intérêt dans un bill pour pouvoir voter dans un sens ou dans l'autre, on devrait au moins avoir la décence de se taire.

M. Perron. — Je n'ai pas de leçon à recevoir du député de Saint-Hyacinthe, et je déclare que j'ai beaucoup moins d'intérêt que lui dans le bill.

M. Bourassa. — En quel sens, s'il vous plaît?

M. Perron. — Parce que je n'ai pas comme le député de Saint-Hyacinthe, d'intérêt dans un journal qui retirera quelque chose de la campagne démagogique qui se fait actuellement.

M. Bourassa. — Si M. Perron connaissait mes intérêts dans ce sens, il les trouverait si minimes qu'il oserait à peine les comparer aux siens; s'il savait que de ce journal auquel je donne tout mon temps et mon travail, je ne retire rien, il admettrait que l'intérêt que je puis avoir de ce côté dans le bill est très distant. Quant à l'intérêt du député de Gaspé, je l'ai cueilli sur ses lèvres.

Il est tellement intéressé qu'il n'ose pas voter; son intérêt se mesure avec une précision mathématique. C'est le calcul de la règle de trois. Et pour revenir au mérite du bill, continue M. Bourassa, la clause 15 que je propose aurait pour effet de faire disparaître complètement les doutes émis sur la partie de la clause contenue dans le bill, par des hommes de loi comme M. Tellier, par les quatre-vingt-cinq de la délégation de Montréal, toutes que l'avocat même de la cité n'a pas eu devoir déclarer non fondés.

M. Lévesque, député de Laval, prétend que la clause 15 proposée par M. Bourassa aurait pour effet d'empêcher le Park and Island, s'il le désire de prolonger sa voie dans la direction de son comité.

M. Bourassa lui répond qu'aucune législation provinciale ne peut amener une charte fédérale, et que M. Lévesque ne peut avoir rien à craindre de ce côté. Au contraire, l'amendement peut lui aider. M. Lévesque n'en veut pas demander, ce qui amène M. Cousineau à lui dire qu'il a bien vu des gens roules mécontents de leur aventure, mais qu'il n'a jamais vu, avant ce soir, de gens blagués comme M. Lévesque se déclarer contents par-dessus le marché. M. Lévesque voulait avoir le tramway chez lui à défaut de quoi il demandait que la compagnie perdît à jamais tous ses droits sur l'île Jésus. La compagnie lui a fait sauter son amendement et il est encore content.

La motion est encore rejetée, naturellement.

Sur la fin du paragraphe, M. Tellier soumet que l'interprétation des contrats doit être laissée aux tribunaux, et non à la Commission des services publics, qui n'a pas l'organisation nécessaire pour cela. Cette partie de la clause reste en suspens.

Une grosse bataille s'engage sur une petite clause qui n'a l'air de rien.

La clause 17 dit: "Le Conseil de ville de Montréal est autorisé à faire tous les actes nécessaires pour donner effet à la présente loi."

Or M. Bourassa et M. Tellier soutiennent que cette phraseologie permet à la compagnie d'échapper au contrôle du Bureau des Commissaires.

M. Perron, enfoncé dans son fauteuil, à l'air de se moquer de toute cette discussion. M. Gouin risque à la fin l'opinion que Conseil de ville et la cité de Montréal signifient la même chose.

Pardon, réplique M. Tellier, le nom corporatif de la ville de Montréal c'est "La cité de Montréal" et ce que vous l'autorisez à faire sous ce nom ne peut être fait que par son organisation administrative complète, tandis que si vous autorisez le Conseil de ville simplement, l'on pourra dire aux commissaires qu'ils n'ont pas d'affaire à se mêler du contrat avec la Compagnie des Tramways. D'autant plus, ajoute M. Bourassa que la loi créant le Bureau de contrôle est très claire, et que l'administration de la cité dépend surtout du bureau de contrôle que vous élevez ici par une clause spéciale.

M. Taschereau soutient une opinion différente qui provoque de la part de M. Tellier le commentaire suivant:

— Conclusion tirée par les cheveux.

M. Tellier propose finalement que l'autorisation contenue dans cette clause soit donnée à la cité de Montréal et non au Conseil de ville. Naturellement la proposition est repoussée par la majorité ministérielle.

C'est cela, s'accordent à dire MM. Tellier et Bourassa, pour sauver Montréal, il fallait le referendum et le Bureau de contrôle, et la première fois que Montréal a sérieusement besoin du referendum et du Bureau de contrôle on les met tous deux de côté. Il n'y a rien de pareil au cynisme de la situation actuelle.

La clause 19 est changée de façon à dire plus clairement que les municipalités des îles de Montréal, Jésus et Bizard auront le droit d'accorder des franchises ou privilèges à la dite compagnie, pourvu que ces franchises n'existent pas en vertu de 42 ans.

M. Perron avait donné avis d'une motion pour retrancher la clause 20, qui protège les droits de la Montreal and Southern Counties. Il prétend que cette clause n'a plus sa raison d'être depuis que la franchise accordée à la Compagnie des Tramways n'est plus exclusive et il adjure la Chambre de la faire disparaître.

Au contraire, répond M. Bourassa, cette clause est nécessaire,

La réponse de Pékin à Saint-Petersbourg

Pékin, 21. — La mission russe est d'avis que le gouvernement chinois se rendra à l'ultimatum de la Russie. Un émissaire de la Chine a visité la légation jeudi dernier et a promis complète satisfaction aux demandes de la Russie. Mais la réponse formelle de la Chine qui a été délivrée samedi, au ministre Korostovets n'a pas rempli les promesses verbales.

Dans cette note la Chine accepte l'établissement des consulats en Mongolie, mais elle conteste encore le droit des marchands russes de faire le commerce des marchandises chinoises et des marchandises étrangères dans les localités mongoles.

Conseil des Arts et Manufactures

La Société de l'embellissement de Montréal, ayant invité le Conseil des Arts et Manufactures, à se faire représenter à une réunion qui sera tenue le 22 mars à la salle Strathcona, pour étudier plusieurs questions touchant l'embellissement de la cité de Montréal, a nommé le président, M. Thomas Gauthier, MM. Peter Lyall, J. M. Duff, H. W. Raphael, et le secrétaire, J. P. L. Bérubé, comme délégués de cette institution.

Chemin de Fer du Grand-Tronc

Le Chemin de Fer du Grand-Tronc a récemment placé sur sa division Nord deux circuits d'expédition de trains par téléphone; l'un de ces circuits est entre Parkdale Junction et Burlington Junction, via Allandale via Allandale, une distance de 45 milles, l'autre entre Allandale et Nipissing Junction, une distance de 165 milles. Les expéditeurs de trains pour chacun de ces circuits sont installés à Allandale.

Sur le circuit entre North Parkdale Junction et Burlington Junction, il y a vingt et une stations, et sur celui entre Allandale et Nipissing Junction, vingt stations. Ces circuits sont faits de fil de cuivre dur No 8 transportés à des intervalles d'un demi-mille dans la campagne libre et plus fréquents dans le voisinage des lignes d'un puissant voltage, afin d'éviter les courants induits et de rendre les circuits téléphoniques exempts de tout trouble.

L'installation de la station est du genre le plus moderne et le plus parfait qui soit dans le trafic et comprend un transmetteur à bras mobile et un récepteur (head band receiver) pour les stations de chaque direction, laissant ainsi à l'expéditeur le libre usage de sa tête, de ses mains et de son corps quand il se sert du téléphone; l'appareil peut être basculé de côté quand on ne s'en sert pas. Le bureau d'expédition de Trains est pourvu d'un système de sélecteur pour appeler les bureaux et la durée de la sonnerie dans la station de chaque côté, est réglée par l'expéditeur, qui l'entend parfaitement dans son récepteur. N'importe quel bureau sur la ligne peut être averti dans l'espace de huit secondes et comme la sonnerie d'avertissement dans chaque bureau consiste dans un gong de quatre pouces, il n'y a aucun doute que l'opérateur puisse l'entendre même s'il est en dehors du bureau et à une certaine distance. L'expéditeur a le contrôle absolu des circuits et les stations doivent s'adresser à lui quand elles veulent communiquer entre elles.

Le téléphone est regardé comme supérieur au télégraphe pour l'expédition des trains, au double point de vue de la sûreté et de l'économie de temps. Par le téléphone chaque gare et chaque chiffre est d'abord nommé puis épilé lettre par lettre par l'expéditeur pour vérification quand un ordre est donné puis est répété de la même façon par l'opérateur qui reçoit l'ordre tandis qu'avec le télégraphe, les gares et les chiffres ne peuvent qu'être épilés en caractères Morse.

Depuis trois ans, le téléphone a fait de rapides progrès sur les lignes principales tant aux États-Unis qu'au Canada pour ce qui a trait l'expédition des trains et il y est aujourd'hui en usage sur plus de trente mille milles de voie ferrée. Bien que la dépense nécessaire pour la construction et l'équipement de lignes téléphoniques dépasse de beaucoup celle de la construction de lignes télégraphiques, les chemins de fer ont obtenu des résultats si satisfaisants avec le téléphone qu'ils ont cru ces dépenses justifiées.

Nous croyons comprendre que c'est l'intention de la Compagnie du Grand-Tronc d'étendre l'usage du téléphone dans l'avenir à ses lignes les plus importantes.

Le nouveau système a rencontré la faveur immédiate des expéditeurs et est excellent qu'elle requiert cinquante pour cent de temps de moins et qu'elle se fait d'une façon plus personnelle et plus satisfaisante qu'avec le télégraphe.

parce qu'elle fortifie la position de la Cité de Montréal auprès de la Montreal Street pour forcer celle-ci à remplir les conditions de son contrat quant aux extensions dans les rues de la cité. Pendant que M. Bourassa développe ce point, M. Perron s'empresse au fond de la salle où il a un assez vif échange de mots avec un monsieur qui, paraît-il, représente la Montreal and Southern Counties. Le bruit de la conversation traverse la Chambre. M. Bourassa en fait la remarque et le député de Gaspé s'en indigne presque. La clause reste, mais M. Perron réussit à y faire ajouter un petit amendement qui embrouille la question.

M. Tellier propose de retrancher la clause exemptant la franchise du referendum, mais il ne réussit pas. L'article 6488, des statuts réformés défend entre autres choses à toute personne faisant des contrats avec une compagnie d'être élu directeur, et le bill demande que cette clause ne s'applique pas à la présente compagnie.

— Cela était bon il y a vingt-cinq ans, remarque M. Perron.

— Et c'est encore meilleur que jamais, rétorque M. Bourassa.

— Pour les esprits étroits, dit M. Perron.

— Pour les honnêtes gens, répond M. Bourassa, qui ont toujours cru qu'il est inconvenant d'être à la fois obligé de défendre l'intérêt public et de protéger ses intérêts personnels. Actuellement il peut se faire que la restriction ne signifie pas grand chose parce que nous marchons de plus en plus vers le règne du bossisme qui a existé aux États-Unis; mais on devrait le conserver, ne serait-ce que pour montrer, quand la conscience publique se réveillera, que la législature actuelle a eu certains scrupules.

Sur la clause concernant la vitesse, il est décidé de laisser les choses en l'état actuel, quitte à la Commission des services publics d'amender la loi en faveur de la compagnie. La phase du comité est terminée. Tous les amendements proposés ce soir reviendront aujourd'hui à la troisième lecture et il y en aura deux nouveaux dont un par M. Lévesque, à l'effet d'obliger la compagnie à étendre sa voie jusqu'à Sainte-Rose, Saint-Martin et Saint-François de Sales. C'est l'amendement que la Compagnie des Tramways a déjà fait sauter au comité des chemins de fer. M. Tellier proposera aussi que la clause 17 soit remplacée par la suivante: "La cité de Montréal est autorisée à faire tous les actes nécessaires pour donner effet à la présente loi." Le bill sera peut-être définitivement adopté aujourd'hui à l'Assemblée Législative.

Mercredi commence le régime de deux séances distinctes par jour. C'est ce qu'un orateur célèbre pourrait appeler l'aurore crépusculaire de la session.

L'échevin Lapointe en ville ce matin, déclare qu'il fera remettre la version française de la clause 15 dans le texte primitif.

JEAN DUMONT.

QUARTIER LA FONTAINE

Candidat Populaire

L. A. LAVALLEE, C.R.

COMITE :

483 RUE ONTARIO EST

TEL. EST 1509

ASSEMBLEE CE SOIR

à la salle Courville, rue Amherst, près le marché Saint-Jacques, une grande assemblée des électeurs du quartier Lafontaine, aura lieu en faveur de la candidature de l'ex-échevin Lavallee. De nombreux et distingués orateurs adresseront la parole.

Aux Avocats et aux Hommes d'Affaires

POUR VOS TRAVAUX DE VILLE :

FACTUMS,
BROCHURES,
PROGRAMMES,
TETES de LETTRES,
CIRCULAIRES,
ENVELOPPES,
CARTES d'AFFAIRES,
ETC., ETC.

Travail Rapide et Soigné.

ADRESSEZ-VOUS AU

"DEVOIR"
71a RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

L'annexion des îles Lucayes

Londres, 21. — M. Harcourt donnait hier une réponse écrite aux Communes, sur le projet d'annexion des îles Lucayes au Canada.

M. Harcourt dit que les deux chambres des îles ont adopté une résolution en faveur de l'annexion, mais que le gouvernement impérial attendait le texte de la résolution avant de statuer sur ce projet important.

Les ouvriers refusent

Cleveland, Ohio, 21. — Les chaudronniers du district Collingwood ont refusé une offre du New York Central, comportant le travail à la pièce, et une augmentation de salaire dans cette catégorie d'emploi.

La colère d'un entrepreneur

Joseph Laporte, entrepreneur, domicilié rue Frontenac, est actuellement à l'infirmerie de la prison après avoir fait une scène de violence dans les bureaux de MM. Emard & Emard, avocats, rue Saint-Jacques.

Il avait chargé ces procureurs de réclamer du docteur Leccavalier de Westmount, une certaine somme pour la construction d'une étable et d'un garage.

M. Emard & Emard signalèrent à leur client l'opposition du docteur Leccavalier au paiement de la somme réclamée et Laporte entra dans un accès de fureur indicible. Il brisa tout dans les bureaux et se déchira les mains et la figure aux glaces des portes. Puis, en sa propre main, il poussa hors de la pièce la sténographe. Il fallut l'intervention de la police.

On examinera le malheureux à l'infirmerie de la prison.

Mouvement des paquebots

ARRIVAGES

Paquebots	A	De
Madonna	New-York	Marcelline
Cincinnati	New-York	Naples
Hesperian	Halifax	Liverpool
Dominion	Portland	Liverpool
Mauretania	Fishguard	New-York
Kronprinz		
Wilhelm	Plymouth	New-York
Patrian	Halifax	Glasgow
Campanello	Halifax	Rotterdam
Pomaron	Halifax	Londres
Cassandra	St-Jean	Glasgow
Mount Temple	St-Jean	Londres
San Giorgio	New-York	Naples
Minnahna	New-York	Londres
Baltic	Liverpool	New-York
Dominion	Portland	Liverpool
Allée	Gibraltar	New-York
Franconia	Gibraltar	New-York
Santa Anna	Naples	New-York
Calabria	Livourne	New-York

Prix Réduits par le G. T. R.

Le chemin de fer Grand-Tronc vendra des billets de passage simples pour colons, en deuxième classe, via Chicago, pour Portland, Vancouver, Victoria et autres endroits de la côte nord du Pacifique, au prix spécialement réduit de \$47.70, ainsi que pour San Francisco, Los Angeles, San Diego et Mexico City, au prix réduit de \$49.00. Bon jusqu'au 10 avril inclusivement. Pour plus amples détails, voyez l'annonce dans une autre page.

Déficit à Halifax

Halifax, N.-E., 21. — Les statistiques financières de la Nouvelle-Ecosse ont été déposées à la Chambre d'Assemblée, hier, par le premier ministre Murray. Les dépenses ont été de \$1,725,914, et les recettes de \$1,608,175, soit un déficit de \$117,739.

L'emprunt chinois

Pékin, 21. —

L'HON. C. SIFTON ET LA RÉCIPROCITÉ

Il traite de l'importante question devant un auditoire compact, hier soir, à la salle Windsor. A son dire, le Canada va aux Américains. MM. Lash et T. C. Casgrain prononcent aussi un long discours.

Pour une assemblée réussie celle d'hier soir à la salle Windsor contre l'adoption du traité de réciprocité avec les États-Unis en était une. La Ligue qui se propose de faire rater le projet devait être fière de son succès, car une foule compacte avait répondu à son appel de venir écouter des orateurs qui ont étudié l'importante question.

Il y a bien eu quelques coups de sifflets, par-ci par-là, mais les orateurs ne se sont pas laissés impressionner. Dès 7 heures 30, les couloirs principaux de l'hôtel étaient envahis par une multitude de dames et de messieurs et la salle relativement restreinte était remplie en quelques minutes. Des journalistes ont eu beaucoup de mal à atteindre la table réservée pour eux. M. Charles Chaput, président. On remarquait à ses côtés l'honorable Clifford Sifton, Sir Alex. Lacoste, Lt.-Col. Jeffrey Burdall, H. Laporte, A. Chaput, T. C. Casgrain et plusieurs autres.

Lorsque M. Sifton entra dans la salle il fut l'objet d'une ovation. On dut lui faire oublier l'équipée dont il venait d'être la victime lorsque des étudiants de l'Université McGill firent verser sa voiture et y mirent le feu, après avoir sorti l'ex-ministre, bien entendu.

M. Z. A. Lash

Le premier orateur fut M. Z. A. Lash, de Toronto. Il représente une bonne partie de la population ontarienne opposée à la passion du bill. D'après M. Lash, les manufacturiers et les industriels d'Ontario partagent les vues de ceux de la province de Québec.

M. Lash a fait l'histoire du traité de réciprocité. Ce n'est pas la première fois qu'il en est question. Sir John McDonald l'a voulu pendant un temps; mais le pays n'en était pas rendu où il en est maintenant. Sir Wilfrid Laurier l'a désiré lui aussi, on a entrepris des négociations avec les États-Unis. Ceux-ci ont "roulé" le Canada dans cette affaire. Maintenant ce sont les États-Unis qui nous font des offres; soyons persuadés qu'ils ont un but; nous en gloriez.

M. Lash fait le procès du premier ministre du Canada. Il cite une parole que celui-ci disait un jour: "Réciprocité, à tout prix".

M. Lash cite l'opinion de plusieurs hommes en vue aux États-Unis. Tous s'accordent à dire que la réciprocité est un bienfait pour leur pays et ce au détriment du nôtre. L'orateur mentionne tout ce qui a été fait depuis 30 ans: chemins de fer, canaux, progrès dans les finances, le commerce, l'industrie. Tout cela, dit-il, sera compromis si le traité en question est ratifié.

Il termine par un vigoureux appel au patriotisme des Canadiens en général afin d'empêcher cette ratification.

L'HON. CLIFFORD SIFTON

Lorsque l'ex-ministre s'avance sur l'estrade, il est très applaudi. Ses premières paroles sont pour dire que la question en litige est une des plus importantes qu'on ait eues à régler au Canada depuis plusieurs années. Elle est d'une telle importance que deux hommes, autrefois antagonistes, M. T. C. Casgrain et lui, s'unissent pour la discuter et empêcher, si possible, le bill de passer.

M. Sifton déclare que le gouvernement Laurier, après avoir bien agi jusqu'ici, a radicalement changé de politique. Tous les mandataires du gouvernement ont été élus parce qu'ils préconisaient un programme opposé à celui qu'on veut imposer maintenant.

La politique du tarif fut partiellement réglée en 1897 et elle a été altérée et améliorée depuis lors. En 1898, après leur défaite à Washington, les libéraux ont adopté une politique fiscale qu'ils ont fait ratifier par le peuple en 1900. Elle fut de nouveau approuvée en 1904 et en 1908 et aux élections de cette époque on ne proféra pas un mot sur la réciprocité.

Cette nouvelle politique n'affecte pas seulement une partie du pays, mais le pays tout entier. Le tarif tel qu'il est donne une réduction en faveur des produits des fermiers. Les articles qu'ils ont vendus depuis lors ont augmenté en valeur de 37 à 40 pour cent. Ceux qu'ils étaient tenus de se procurer n'avaient qu'une légère augmentation. Aussi n'y a-t-il pas lieu de dire que les manufacturiers exploitaient les fermiers.

M. Sifton répète les paroles de M. Laurier lorsque celui-ci prétend que la question du tarif ne fut jamais abandonnée. Il cite les discours du premier ministre dans lesquels il se déclare opposé à la réciprocité et dit que cette question est bien morte. L'orateur affirme avec preuves à l'appui que M. Laurier a renié quatre fois la réciprocité aux États-Unis.

M. Sifton expose les causes pour lesquelles on ne doit pas changer le programme actuel: prospérité du pays, commerce florissant, budget très satisfaisant, ce qui fait que le Canada est un des pays les plus heureux du monde. L'orateur décrit les richesses naturelles du sol; il démontre que la population s'est accrue de beaucoup, que l'éducation va toujours en augmentant, enfin que notre nation marche à grand pas pour devenir une des plus puissantes du monde. Pourquoi changer de politique? Pourquoi en embrasser une qui nous conduira fatalement à la ruine et aux annus de misères? Durant les douze dernières années nous avons pour joui d'une grande prospérité; nous n'avons rien de bien à nous reprocher. De l'autre côté des lignes, il y a eu beaucoup d'ennuis. Si nous nous unissons aux États-Unis, — ce qui nous arrive avec ce traité qu'on nous propose, — nous partagerons toutes les paniques de nos voisins et il est plus que probable que nous aurons à en supporter les plus lourds contrecoups.

L'IMMIGRATION

M. Sifton dit que les partisans du traité déclarent que, s'il était adopté, l'immigration aurait tout à gagner. Nous aurions beaucoup de colons américains. L'orateur rappelle que le Canada se divise en trois parties: les colons anglais, les colons européens et les colons américains. Cette proportion doit rester la même; si nous donnons la préférence aux américains ils finiront par nous envahir. Les américains sont nos plus dangereux concurrents, et ce serait ridicule de leur ouvrir trop grands nos bras. Cela fait que, lorsqu'on allègue qu'un marché de 90,000,000 d'âmes nous serait ouvert, on commet nous en rendant le moins une imprudence. Nos voisins produisent et exportent les mêmes matières que nous et voilà pourquoi ce sont nos plus redoutables concurrents. Ce qu'on veut faire, avec ce traité, c'est de donner le contrôle entier de notre marché aux américains. Ils nous détiendront leurs volontés et il ne nous restera plus qu'à obéir.

LA QUESTION MAL DÉBATTUE

Depuis 23 ans que M. Sifton est dans la politique, jamais il n'a vu une question aussi négligemment débattue que celle de la réciprocité. Le gouvernement n'a pas pris la peine de mettre devant le parlement ni devant le peuple du Canada la question sous son vrai jour. Les statistiques produites sont pour la plupart incompréhensibles. Les membres de l'opposition et moi, avons demandé des chiffres; mais on ne nous en a pas donnés. On nous a dit que le traité nous vaudrait de meilleurs prix pour nos produits; mais on ne nous en a pas donné de preuves claires et suffisantes.

LE BOIS DE PULPE

L'orateur démontre que l'industrie du bois de pulpe rapporte beaucoup au Canada. Les Américains veulent avoir notre bois de pulpe et la manufacture. Il en est de même pour beaucoup d'autres produits tels que le coton, les conserves, etc. Les américains veulent notre papier à bon marché; mais nous, nous voulons que les moulins demeurent dans notre pays. Ce qui appartient au gouvernement c'est qu'il veuille que les fermiers soient sous le commerce libre pour tout ce qu'ils ont à vendre et qu'ils payent des droits sur leurs marchandises manufacturées. On ne peut pas imaginer politique plus injuste. Ceux qui bénéficieraient du traité, dit M. Sifton, sont: l'Association des journaux américains, le trust du bœuf à Chicago, la compagnie United States Steel, la "Minneapolis Milling Trust" et les intérêts des chemins de fer de M. Hill.

LES COURS D'EAU

M. Sifton déclare que les Américains essayent de monopoliser tous les cours d'eau situés sur les frontières. Ils veulent mettre la main sur nos chantiers maritimes, et notre marine marchande. Si notre commerce, dans le passé, a augmenté avec les États-Unis, ce n'est pas une raison pour que nous finissions par dépendre d'eux.

L'orateur termine en disant que si nous acceptons le traité, dans cinq ans nous aurons perdu nos marchés européens; nous nous trouverons devant rien du tout et obligés de recommencer l'œuvre accomplie pendant 25 ans pour rendre le Canada ce qu'il est maintenant.

M. Sifton déclare finalement qu'il mène au bout cette question du traité et qu'il n'en considérera pas d'autres avant que celle-ci ait été réglée pour le plus grand bien du Canada tout entier.

A L'EXPOSITION D'AUTOMOBILES

Le succès grandissant de ce premier essai dépasse toute espérance. Les concurrents se disent absolument enchantés

SOIREE VARIEES

Nos militaires et les étudiants de Laval et McGill s'y donnent rendez-vous. — La haute société et ce que Montréal compte de chic et d'élégant s'y coude. — Le programme

Hier après-midi et hier soir, une foule nombreuse et chic s'est rendue au manège militaire de la rue Craig pour visiter l'Exposition d'Automobiles. Malgré les différentes attractions qu'offre actuellement la métropole canadienne, des milliers de personnes ont tenu à visiter cette salle remplie de voitures automobiles aux types les plus divers, disposés dans un décor joli, aux couleurs voyantes et bien drapées.

Les exposants sont des plus satisfaits de ces débuts et tout fait prévoir que nous aurons l'an prochain une exposition considérable et qui durera, du moins une quinzaine de jours, si seulement les promoteurs veulent permettre au public amateur de visiter à loisir les nombreuses machines qui font les délices de toutes les élégances. Au manège militaire, l'espace n'est pas suffisant pour que acheteurs et visiteurs-amateurs puissent visiter les exhibits tout à leur aise.

La décoration s'en ressent également, déclarent les promoteurs qui auraient voulu faire de ce premier essai, un coin de lumière et de verdure idéal pour engager la clientèle.

Il faut avouer, cependant que les décorations, cette année sont bien appropriées si elle ne sont pas luxueuses et que les lumières électriques, très bien disposées, offrent un très joli effet.

Au programme d'hier soir, il y a eu en projections lumineuses, vues animées détaillant la marche dans les airs des aéroplanes ainsi qu'un champ de manœuvres militaires avec des fourgons automobiles.

Ces numéros furent très goûtés du public. Le va et vient de la foule, dans ces centres d'activité mondaine à son charme et ce défilé de jolis minois et de jolies silhouettes féminines est pour une bonne part dans le succès final de ces expositions.

M. T. CHASE CASGRAIN

M. Casgrain a marché sur les traces de M. Sifton dans son discours. Il s'est servi de mêmes arguments tout en les répétant sous une autre forme. Il a fait voir que l'invasion américaine n'était déjà commencée dans l'ouest canadien où l'on chantait des hymnes patriotiques américains au lieu de chanter les hymnes nationaux britanniques. Il prévoit que le traité sera surtout néfaste aux canadiens-français, qu'ils songent un peu au sort qui les attend lorsqu'ils auront à faire avec 90,000,000 d'américains.

M. T. C. Casgrain a terminé son long discours en lisant une suite de résolutions qui ont été adoptées séance tenante par l'assemblée.

LES RÉSOLUTIONS

Nous donnons ci-après une des résolutions proposées par M. T. C. Casgrain, appuyées par M. T. Trenholme, et adoptées à l'unanimité.

Il est résolu que cette assemblée s'unite avec Toronto et tous les Canadiens d'une côte à l'autre, proteste contre le traité de réciprocité, et le condamne, pour les raisons suivantes:

1o Parce qu'en 1897, le projet fut rejeté et que le gouvernement n'a pas autorisé pour le faire revivre sans le consentement du peuple;

2o Parce que la prospérité du Canada dépend du statut de la politique et de nos jours et de l'adoption du traité anéantirait tout ce qui a été fait jusqu'ici;

3o Parce que le traité projeté altérerait sérieusement le progrès et le développement de notre commerce;

4o Parce que tous les bénéfices présents seraient renversés et que le résultat serait préjudiciable aux intérêts canadiens en général;

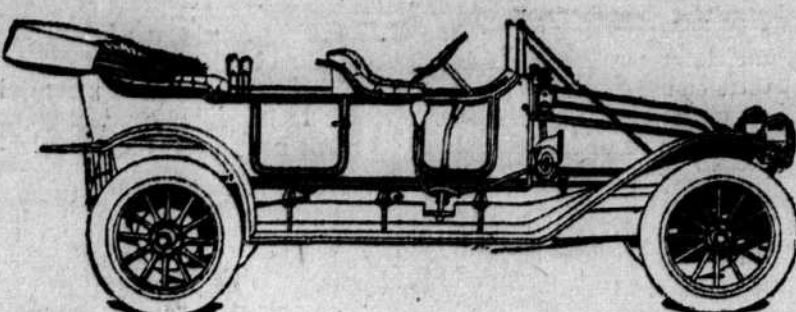
5o Parce que le résultat du traité projeté serait d'enlever au Canada sa liberté relative à ses tarifs et de lui faire cotiser trop cher à notre commerce et à nos industries;

6o Parce que afin d'éviter un tel bouleversement le Canada serait contraint d'étendre la latitude du traité et d'y inclure les produits manufacturés et autres;

7o Parce que le traité, tel que proposé, affaiblirait les liens du Canada avec l'Empire et que la réciprocité illimitée qui suivrait naturellement, affaiblirait davantage les liens et rendrait plus difficile encore le moyen d'éviter l'union politique avec les États-Unis;

8o Parce que la rupture des débouchés du commerce canadien causée par la fin du traité de réciprocité en 1854 et l'établissement d'un tarif de protection par les États-Unis, a donné lieu à une inclination de certains esprits vers l'annexion avec les États-Unis, et ce à un temps où le Canada était peuplé principalement de canadiens nés au pays et d'autres sujets britanniques par qui le projet d'annexion fut regardé d'un fort mauvais œil, et parce que le Canada dans peu d'années sera peuplé de millions de nouveaux-venus, dont la plus grande partie viendra des contrées étrangères, et parce que le Canada avait alors à choisir entre la rupture de ses débouchés commerciaux avec les États-Unis ou une union politique avec eux, la préservation de l'autonomie et de la nationalité canadienne deviendrait de beaucoup plus difficile;

9o Donc la nationalité canadienne recevant un soufflet comme jamais elle n'en reçut dans le passé, les Canadiens qui veulent les intérêts du Canada éviter ceux d'un parti doivent s'unir et empêcher par tous les moyens légitimes la ratification du traité de réciprocité, et, dans le cas où le traité serait adopté par la Chambre, demander des élections générales sur la question.



FRANKLIN SERA LE "LEADER" A "L'EXPOSITION"

Le fameux auto "FRANKLIN" qui tient la première place parmi les machines sur le marché, sera certainement le "LEADER" à l'Exposition d'Automobiles au manège militaire du 18 au 25 mars courant.

"Il y aura 8 modèles différents", comprenant "Touring Car", "Runabout", "Ambulance", "Auto-Camion", etc.

En examinant ces machines considérez bien les principaux points de SUPERIORITE du "FRANKLIN".

D'abord, le moteur "FRANKLIN" étant refroidi à l'air cela supprime le radiateur, etc., rendant l'auto plus légère.

La marche facile qui caractérise le "FRANKLIN" et ses larges pneus l'ont rendu le plus économique de tous les autos, enfin:

"FRANKLIN" est l'auto idéal pour nos chemins; C'est

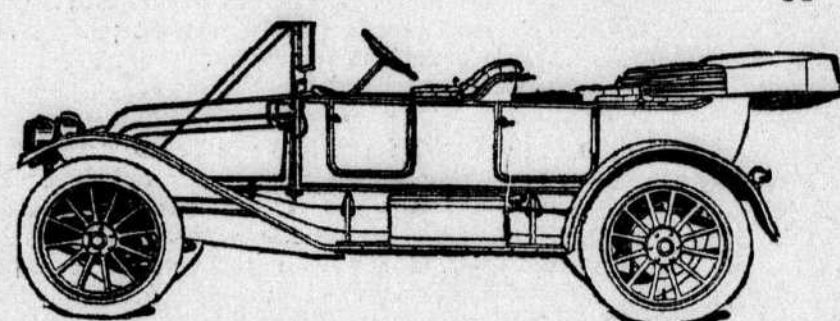
L'AUTO DES QUATRE SAISONS

Voyez "FRANKLIN" à l'Exposition et Jugez

DEMANDEZ LE DERNIER CATALOGUE.

THE MOTOR IMPORT CO. OF CAN., LTD., BATISSE DU FORUM.

PHONE UP. 2600 MONTREAL. PHONE UP. 2600



Le Tag Day

PREMIERE ASSEMBLEE DES DAMES. — FORMATION DES COMITES.

Montréal aura aussi son Tag Day. Hier, les dames qui ont pris l'initiative du mouvement se sont réunies pour la première fois.

Mme F. L. Béique présidait la séance. Mmes Béique et Gérin-Lajoie ont expliqué à l'auditoire ce en quoi consistait le Tag Day et le but de charité que l'on se propose. On voudrait même, paraît-il, en faire une démonstration annuelle et nationale.

On choisira probablement la veille ou le lendemain de la fête de la Reine pour faire cette œuvre de charité. Des jeunes filles seront placées dans tous les quartiers de la ville pour distribuer des insignes à tous les passants. Un comité général de dames surveillera l'organisation complète.

L'organisation se compose des comités suivants:

LA PRESSE. — Mmes Gérin-Lajoie, Huguenin (Madeleine), Donat Brodeur (Louise de Bienville).

TRONCS. — Mmes Th. Bruncau, Jos. Léger, Mlle Rolland.

VOITURES. — Mmes L. A. Delorme M. Guerin.

INSIGNES. — Mmes Juge Chiquette, Alex. Roy, Damien Rolland, A. Turcotte.

Présidentes des comités, Mmes A. Letondal, C. Benoit, Armand Chaput, T. Tessier, H. Guérin, A. Ricard, J. Tarte, L. J. Archambault, L. Franchère, Desparois, D. N. Germain, L. D. Magnault, P. Denis, E. LaSalle, A. Rivet, I. Lavolette, G. Dupont.

Le produit de cette collecte sera partagé entre les œuvres de charité fédérées, françaises et anglaises, des deux associations qui prendront part à l'organisation: car le même programme sera suivi dans le quartier anglais.

Pour la section canadienne-française le produit de la recette sera distribué également entre l'hôpital Notre-Dame et l'hôpital Sainte-Justine, la Crèche de la Miséricorde, les Sœurs Muettes, l'Assistance Publique, l'Asile Nazareth, les Dames de Charité de l'Enfant Jésus, l'hospice Saint-Vincent de Paul, — paroisse Saint-Pierre.

Les ouvriers de Tétraultville

Dimanche après-midi avait lieu dans la salle Bélanger, une grande assemblée de l'Association des citoyens ouvriers (incorporée), de Tétraultville, sous la présidence de M. G. Lamond.

MM. Verreille, député, J. Aney, Commissaire de la ville de Montréal, Armand Proulx et plusieurs autres représentants des clubs ouvriers de Montréal, ainsi que la plupart des citoyens de Tétraultville y assistaient. M. Verreille, député de Maisonneuve, traita la question de réciprocité qu'il déclara approuver.

M. Jos. Aney, après ensuite, parla avec beaucoup d'éloquence, des questions municipales; se défendit vigoureusement contre les attaques qu'il a subies, et après avoir expliqué en détail le Bill du Tramway, se déclara en faveur du référendum de la part des ouvriers. M. Aney reprit son siège au milieu des applaudissements.

MM. Armand et Proulx traitèrent ensuite des questions municipales, approuvant la conduite de M. Aney, et insistèrent sur la nécessité et l'importance de la part des ouvriers de Tétraultville, de se former un local à Tétraultville. L'Assemblée après avoir accepté la résolution suivante, se forma en comité dans le but d'établir en permanence un local des charpentiers-ménagers.

Proposé par Arthur Bouchard, secondé par Jos. Bontiller: "Que les membres de l'Association des citoyens ouvriers (incorporée) de Tétraultville approuvent entièrement la conduite du commissaire Jos. Aney à l'égard de la ville, principalement en ce qui concerne le Bill des Tramways, et lui rendent principalement leur absolue confiance, et s'engagent à faire connaître ses mérites au meilleur de leur connaissance."

Tous protestèrent énergiquement contre les attaques injustes à lui faites par le journal "La Patrie" et que copie de la présente sera transmise à la "Presse" et au "Devoir".

Adopté à l'unanimité.

C. LAMOND, Président. ELIE GIRARD, Sec. Arch.

C'EST UN FAIT

Que nos clients les plus importants disent que nous fabriquons des produits de pétrole de meilleure qualité et plus satisfaisants qu'il n'en ont jamais pu importer ou se procurer au Canada. Pourquoi?

1o—Parce qu'à notre raffinerie, qui est outillée d'après les plans et devis les plus modernes, nous n'employons que de l'Huile Brute de qualité SUPERIEURE.

2o—Parce que nous avons des raffineurs au fait des méthodes scientifiques, habiles et expérimentés, qui obtiennent les meilleurs résultats grâce à leurs procédés et formules de fabrication.—Nos principaux produits pour l'usage des chauffeurs sont:

GAZOLINE "PERLESS" (voyez le témoignage ci-dessous). "AUTOLENE" et AUTRES HUILES AU TOMOBILES par excellence, pour machines.

HUILES A LAMPES.—GRAISSES. VERNIS A METAL "OLD ENGLISH". VERNIS A MEUBLES "WIZARD".

Buffalo Gasolene Motor Co. Toronto, 24 sept. 1910. The British American Oil Co. Ltd. Toronto, Ont.

Messieurs, j'ai cru qu'il pourrait vous intéresser d'apprendre l'expérience que j'ai faite de votre gazoline Peerless, cet été.

Avant les dernières régates sur la Baie, je faisais usage de votre gazoline pour mon yacht qui était pourvu d'un moteur de 4-4 x 5 de 4 cylindres à 4 révolutions, mettant en mouvement une hélice de 18 x 30 donnant 850 à 900 tours à la min. Pour les courses toutefois, je me procurai de la Gazoline d'une densité garantie de 76, songeant que je pourrais peut-être imprimer plus de vitesse à mon moteur. Imaginez ma surprise quand je ne pus obtenir plus de 800 tours, à cause de la différence d'ajustement de mon carburateur. Les résultats ne me donnèrent pas satisfaction, je vidai mon réservoir et le remplis avec votre gazoline Peerless, après quoi je n'eus pas de peine à donner une vitesse de jusqu'à 900 tours à la minute.

Inutile de dire que je ne ferai plus usage d'autre gazoline à l'avenir et que je me ferai un plaisir de recommander la qualité de votre Peerless à ceux de mes amis qui tendraient à se procurer la Gazoline la plus efficace.

Sincèrement à vous, etc. (Signé) JAMES W. WILSON

THE BRITISH AMERICAN OIL CO. LTD.

RAFFINEURS.

Bureaux: 2716 Rue St-Urbain, Montréal. Tél. Est 1849

SUCCURSALES: TORONTO, OTTAWA.

Les troubles du Mexique Il demande \$1,000,000

Mexico, 21. — La population de cette ville a fait une grande démonstration à Senor Limantour, à son arrivée ici.

Le ministre des Affaires Etrangères Cecil était à la gare pour recevoir Senor Limantour. On présenta à celui-ci plusieurs adresses de la part des ouvriers des étudiants et d'autres corps publics.

En réponse aux adresses, Senor Limantour parla de loyauté et de patriotisme et dit que les journaux avaient exagéré l'importance de son retour au pays.

Nogales, Arizona, 21. — On dit que Juan Cabral, à la tête de 700 insurgés, s'est présenté aux portes de la ville de Hermosillo, capitale de l'Etat de Sonora et a demandé la reddition de la ville. Les troupes mexicaines ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour la capitale.

El Paso, Texas, 21. — On dit que les troupes révolutionnaires et mexicaines se servent de balles explosives contrairement au droit de la guerre. Plusieurs rapports d'officiers mentionnent ce fait.

Pour Dollard

Nous accusons réception d'une souscription de \$1.00 de M. Henri Saint-Jacques, de l'Ecole Garneau d'Ottawa, pour le monument Dollard.

La diphtérie

Stratford, Ont., 21. — La diphtérie noire a fait deux victimes chez Henry Albrecht, près du village de Newton dans le canton de Morington. Deux des enfants sont déjà morts et un troisième est malade.

Christophe Colomb

VIGNAUD TERMINE UN TRAVAIL DE CINQUANTE ANS SUR LE DECOUVREUR.

Paris, 21. — Henri Vignaud fera paraître samedi une étude critique de la vie et des travaux de Christophe Colomb.

Libéré depuis deux ans de sa charge de secrétaire de l'ambassade américaine, M. Vignaud a pu, à quatre-vingt ans, mener à bonne fin l'œuvre à laquelle il travaille depuis cinquante ans. Dans cet ouvrage l'auteur raconte une histoire matriciellement différente de celle racontée par Colomb et destinée à montrer que, contrairement à la croyance générale, le découvreur n'avait pas l'intention de son premier voyage d'atteindre l'Asie par une route occidentale, mais qu'il ne voulait que découvrir de nouvelles terres.

Monvoisin sous verrous

Winnipeg, 21. — Monvoisin, a été arrêté. Il a comparu hier devant la cour de police et il a admis avoir tué Nicolas Giovanni. Lorsque l'accusation de meurtre lui a été lue, il a dit qu'il avait tué un homme, mais qu'il ignorait qui il était.

Il revient au pays

New Castle, N.B., 21. — M. W. M. Aitken, député à la Chambre des Communes de Londres, est arrivé ici, hier. Il vient visiter son pays natal. M. Aitken est né à New-Castle. Il a été l'objet d'une enthousiaste réception de la part de ses anciens concitoyens. Le député est un financier en vue de Londres.

La jalousie

Deux jeunes Italiens, Giacomo Rosio, 20 ans, et Nunzio Scallia, 18 ans, ont été arrêtés hier soir sous prévention d'agression à main armée sur un compatriote, Cefarino Derello, et de port illégal d'armes prohibées. Derello, lors de l'agression, accompagnait une jeune fille que les prévenus couraient.

Poultney, Vt., 21. — Le magistrat T. G. Swenerton a acquitté hier, Camille Covino, accusé du meurtre de Luigi Vermillo.

La jeune fille a prétendu et prouvé qu'elle avait tué le défunt pour sauver son honneur. Le juge a accepté sa preuve, et la libérée.

COURROIES

TANNES AU CHENE
GARANTIES. — Faites de matériaux
de première qualité.

D. K. McLAREN, Limitée,
309-311 RUE CRAIG OUEST.
Main 4904-4905.

CALENDRIER

MERCRÉDIE 22 MARS 1911.
Lever du soleil: 6 h. 52; coucher du
soleil: 6 h. 15. Lever de la lune: 1 h.
(15 m.), coucher de la lune: 9 h. 41
(15 m.).
Dernier quartier, le 22; à 7 h. 32m. du
soir.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Kear & Harrison, 10-12 rue Notre-
Dame Est.
R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum: 32
Minimum: 15
Aujourd'hui minimum: 15
Aujourd'hui maximum: 32

BAROMETRE:
8 h. matin: 29.98.
11 h. matin: 30.00.
14 h. matin: 30.02.

LE TEMPS QU'IL FERA:
Beau et plus frais.

CE SOIR

SEANCES ET REUNIONS:
— Université Laval: A 9 h., séance de
la Société Médicale de Montréal.

AVIS

Ceux de nos amis qui pourraient, à
un prix raisonnable, disposer des nu-
méros suivants de "Nationaliste", nous
obligeraient beaucoup. S'il vous
plaît en informer immédiatement l'ad-
ministration du "Nationaliste", 71a
Saint-Jacques, Montréal.

1ère année:—
No. 2, daté 13 mars 1904.
No. 8, daté 21 avril 1904.
— 2e année:—
No. 47, daté 22 janvier 1905.
No. 50, daté 12 février 1905.
4ième année:—
No. 4, daté 17 mars 1907.
No. 5, daté 24 mars 1907.
No. 29, daté 8 septembre 1907.
5ième année:—
No. 29, daté 11 septembre 1910.
No. 30, daté 18 septembre 1910.

Le procès Dandurand-
Marsil

Hier après-midi, les honorables séna-
teurs F.L. Bégué et Raoul Dandurand,
tous deux avocats, ont examiné M.
Tancrède Marsil, "in discovery", dans
la cause en libelle que le sénateur Dan-
durand a intenté dernièrement à la
Compagnie de Publicité, Tancrède Mar-
sil et al.

Après une demi-heure d'un interro-
gatoire serré, MM. Dandurand et Bégué
ont entré sur un terrain que M.
Marsil a jugé étranger au litige et il
refusa de répondre.

Traduit devant le juge Bruneau,
Marsil a été condamné à verser son
témoin les prétentions de notre confrère.

L'interrogatoire se continuera lundi
après-midi.

Dans l'action que M. Marsil a inten-
tée, à son tour, contre l'honorable sé-
nateur Dandurand, M. K. K. Laflamme
sera l'avocat au dossier.

L'Oeuvre des Jeunes

Nous recevons la lettre suivante qui
dit assez l'enthousiasme des jeunes en-
vers le monument aux braves du
Long Sault.

"Montréal, 18 mars 1911.
"Au comité du monument Dollard,
"Montréal,
"Messieurs,

"Vive Dollard! Vivent ses glo-
rieux compagnons! Le Cercle Auclair,
un cercle de jeunes, nous offre sa mo-
deste offrande. L'an passé, nous
avons offert dix plaques, cette an-
née nous vous en faisons tenir vingt-
cinq. Notre seul regret est de ne pou-
voir faire davantage.

"ALPHONSE BEAULIEU,
"Sec. du Cercle Auclair.
"Académie Saint-Jean-Baptiste."

Il faut espérer que ce bel exem-
ple sera suivi par tous les cercles ex-
tra-muros de la Province et que le comité
pourra par l'appui qu'il aura reçu de
tous, lancer son entreprise dès le mois
de mai prochain.

La valise ministérielle

Harry Russell, 23 ans, soi-disant de
New York, mais qui en fait d'Ottawa,
a été écroué au poste de police de la
rue Chaboult, sous prévention de vol
d'une valise à la gare Windsor. On a
trouvé sur lui un certificat appartenant
à M. Sydney Fisher, ministre de
l'Agriculture. Il aurait volé la valise
à Ottawa et l'aurait fait transporter
Montréal.

Mort subite

L'ambulance de l'Hôpital Notre-Da-
me a été appelée ce matin à l'hôtel
Victoria. Un M. David Houde venait
d'être frappé à mort par la maladie.

Le malade expira dans l'ambulance
et le cadavre fut transporté à la mor-
gue où l'on tiendra une enquête.

Ce vol d'une malle

Harry Russell, arrêté hier à la gare
Windsor, a été ce matin accusé d'un
vol d'une malle appartenant à l'hono-
rable Sydney Fisher. Il se dit inno-
cent et son affaire est remise au 29
pour instruction.

DECES A MONTREAL

Georges, 1 a., enf. de Geo. TROTIER,
démourant, r. Richmond, 289; Emma
Kavanagh, 46 a., femme de Charles Ja-
mes GRACE, r. Sanguinet, 608; Margu-
rite HENNESSY, 30 a., f. Saint-Martin,
247; Lucie DUMONTIN, 77 a., f. St.
Martin, 25; Judith Trudelle, 48 a., f.
de Ferdinand BENTON, 101; Joseph
GILFORD, 514; Henri, 1 a., enf. d'Ed-
mond ROBE, conducteur de tramway, r.
Casale, 136; Michel-Albert MORRIS-
CORNROYER, tailleur, r. St-Christophe,
625; Edgar LEMIEUX, 75 a., rentier,
r. Pontiac, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 550; Adolphe MARS, 34
a., boucher, r. Valois, 176; Alexis FOR-
TIN, 17 a., fils d'Alfred FORTIN, ren-
tier, r. Rivard, 519; Joseph CAISSE,
1 a., f. Workman, 136; Amélie, 1 a., enf.
d'Arthur THIVIERGE, chaudronnier, r.
Chambard, 552; Michel-Albert MORRIS-
SETTE, 68 a., sculpteur, r. Anker, 251;
Jos. CHARBET, 76 a., peintre, r.
Atwater, 5